

4^a

OCTOBRE - DECEMBRE 1969

11^e année

**cahiers de
documentation
européenne**

EDITION SPECIALE

**LA CONFERENCE DES
CHEFS D'ETATS ET
DE GOUVERNEMENTS**

LA HAYE - DECEMBRE 1969

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Outre les actes officiels publiés au «Journal Officiel des Communautés», les activités des Communautés européennes font l'objet de publications régulières.

En particulier la Commission des Communautés européennes publie un Bulletin mensuel sur l'activité des Communautés et le Parlement européen relate ses activités dans le périodique «Parlement Européen-Informations».

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans le Bulletin des Communautés.

Le Comité économique et social publie des communiqués de presse à l'issue de ses sessions plénières et son activité d'ensemble fait l'objet d'un Bulletin d'Information trimestriel.

Les Cahiers de documentation européenne sont conçus comme un complément à ces publications. Ils relatent les événements les plus marquants concernant l'intégration européenne qui se déroulent en dehors des organes des Communautés.

Avertissement

Il a paru utile de rassembler dans une édition spéciale les textes des prises de position adoptées avant et pendant la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernements qui s'est réunie à La Haye les 1er et 2 décembre 1969.

Les prises de position ont été très nombreuses et un choix a dû être fait pour conserver à ce recueil une présentation équilibrée et un volume réduit.

Le lecteur trouvera dans le premier volume des Cahiers de Documentation européenne de 1970 les textes des prises de position adoptées à la suite de la Conférence de La Haye.

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
LA HAYE, DECEMBRE 1969

S o m m a i r e

PREMIERE PARTIE

Déclarations précédant la conférence

	<u>Page</u>
I. GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS	
<u>Allemagne</u>	
1. Les aspects européens de la déclaration gouvernementale du chancelier fédéral Brandt (28-30 octobre).....	6
2. Pour M. Walter Scheel, le ministre des affaires étrangères, la création d'une union économique et monétaire est indispensable (6 novembre).....	9
<u>Belgique</u>	
Interpellation à la Chambre des Représentants sur la situation critique dans laquelle se trouve la Communauté économique européenne (13 novembre).....	10
<u>France</u>	
1. Prises de position du Premier ministre, M. Jacques Chaban-Delmas sur l'Europe (16 octobre).....	13
2. Déclaration de M. Schumann, ministre des affaires étrangères, à Luxembourg (3 novembre).....	14
<u>Italie</u>	
Déclaration de M. Colombo, ministre du Trésor, au sujet de la relance de la CEE (30 octobre).....	15
<u>Pays-Bas</u>	
1. Seconde Chambre: Débat sur la démocratisation de la Communauté et sur la coopération monétaire (14-16 octobre).....	16
2. M. Joseph Luns, ministre des affaires étrangères, favorable à la relance du deuxième plan Fouchet (novembre)	18

II. ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

- 1. L'Union des industries de la Communauté européenne
(27 octobre)..... 19
- 2. La Confédération européenne des Syndicats libres
dans la Communauté et l'Organisation européenne
de la Confédération mondiale du travail (CMT)
(7 novembre)..... 20

III. MOUVEMENTS EUROPEENS

- 1. Le congrès politique du Mouvement européen aux
Pays-Bas (18 octobre)..... 21
- 2. Manifeste de la section italienne du Conseil des
Communes d'Europe (28 octobre)..... 22
- 3. Prise de position de l'organisation française du
Mouvement européen (31 octobre)..... 24
- 4. Le Comité directeur du Conseil luxembourgeois du
Mouvement européen (7 novembre)..... 24
- 5. Déclaration politique du Conseil italien du
Mouvement européen (7 novembre)..... 26
- 6. Le Mouvement pour l'indépendance de l'Europe
définit ses positions (16-17 novembre)..... 26
- 7. Prise de position du Mouvement fédéraliste
européen (22 novembre)..... 28
- 8. Le Conseil des Communes d'Europe (CCE)
(25 novembre)..... 29

IV. PARTIS POLITIQUES

- 1. Au nom du Centre démocrate, M. Lecanuet fait
des propositions pour renforcer l'Europe unie
(27 novembre)..... 31
- 2. Les partis socialistes des six pays du Marché
Commun "lancent un cri d'alarme"
(28 novembre)..... 32

	<u>Page</u>
3. Union européenne des démocrates chrétiens (28 novembre)	33
 V. INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES	
Aide-Mémoire de la Commission des Communautés européennes destiné à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (19 novembre)	35

DEUXIEME PARTIE

Déclarations gouvernementales à La Haye

Allemagne

Le discours du Chancelier fédéral	38
---	----

Belgique

Les propositions en matière de politique monétaire européenne	40
--	----

France

Le plan du Président M. Pompidou pour le renforcement de la Communauté	41
---	----

Italie

Prise de position du Président du Conseil italien, M. Rumor	43
--	----

Luxembourg

La politique monétaire et l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen, principaux thèmes d'une déclaration de M. Pierre Werner, Président du gouvernement	45
---	----

Pays-Bas

Rapport du gouvernement aux Etats généraux sur ses interventions à la Conférence et sur le déroulement de celle-ci	46
<u>Le Communiqué final</u>	51

PREMIERE PARTIE

Déclarations précédant la conférence

I. GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS

Allemagne

1. Les aspects européens de la déclaration gouvernementale du chancelier fédéral Brandt

C'est le 28 octobre 1969 que le chancelier fédéral Brandt a présenté devant l'assemblée plénière du nouveau Bundestag son programme gouvernemental. Au cours de cette très longue déclaration gouvernementale, le chancelier a traité en détail de tous les problèmes politiques actuels, la politique intérieure, étrangère, la politique allemande ainsi que la défense et la sécurité constituant les pièces maîtresses du programme.

Au sujet de la politique européenne, le chancelier fédéral a déclaré : " La prochaine conférence des Six à La Haye revêt une importance particulière. Elle peut décider de la question de savoir si l'Europe fait un courageux pas en avant dans les domaines, étroitement liés sur le plan matériel, de la consolidation interne, de l'approfondissement et de l'élargissement de la Communauté ou si elle s'engage dans une crise dangereuse. Les peuples d'Europe attendent et insistent pour que les hommes d'Etat ajoutent à la logique de l'histoire la volonté de réussite.

L'entente franco-allemande peut être déterminante à cet égard. Le gouvernement fédéral est disposé à donner aux liens étroits établis par l'accord franco-allemand cette solidité qui devrait servir d'exemple pour la nature des relations qu'il est possible d'établir à l'heure présente entre les partenaires européens.

L'élargissement de la Communauté européenne doit se faire. La Communauté a besoin de la Grande-Bretagne tout comme des autres pays désireux d'adhérer à la Communauté. Dans le concert des nations européennes, l'absence de la Grande-Bretagne porterait un grave préjudice à l'Europe. D'autre part, nous avons constaté avec satisfaction que les forces déterminantes de la politique britannique continuent d'être convaincues que, de son côté, la Grande-Bretagne a besoin de l'Europe. Le moment est venu d'engager le processus, sans aucun doute long et laborieux, au bout duquel la Communauté pourra s'appuyer sur une base plus large.

Dans ce contexte, la République fédérale s'efforcera de faire en sorte que la Communauté développe de nouvelles formes de coopération économique avec les Etats européens qui ne peuvent ou ne veulent pas se joindre aux Six. "

Dans la déclaration gouvernementale, seules quelques phrases sont consacrées à la politique agricole : "Pour la politique agricole nationale, alors que

3,4 milliards de DM sont prévus au budget 1969, selon les évaluations du plan financier, ce montant est réduit à 2,7 milliards de DM pour l'année 1970. Si l'on en juge par les documents qui ont été soumis au ministre de l'agriculture, cela n'est nullement suffisant. Les prévisions des dépenses entraînées par l'application des réglementations de marchés de la C. E. E., qui désormais sont à inscrire séparément, seront majorées pour l'année 1970 de 1,4 milliards de DM. "

Au cours du débat qui suivit la déclaration gouvernementale, M. Barzel, chef du groupe CDU/CSU, a précisé, pour l'opposition, que l'unification de l'Europe libre constituait une condition de vie et de paix pour toute la population de ce continent. "La voie conçue par les traités de Rome doit être parcourue jusqu'au bout. La politique allemande ne doit donc pas se laisser imposer un choix entre approfondissement et élargissement des Communautés; elle doit vouloir les deux en même temps.

La prochaine réunion des chefs de gouvernement des Six ne doit pas seulement apporter une réponse aux questions que pose l'approfondissement de la Communauté; elle ne doit pas non plus seulement donner le feu vert aux pourparlers d'adhésion et trouver des formes de coopération pour les pays neutres; cette conférence doit enfin arrêter de solides règles de coopération politique. Le chancelier fédéral Kiesinger nous a exposé le 22 août sa conception à ce sujet; nous l'avons approuvé, nous l'avons publié et nous la maintenons : "Il est temps de s'engager dans la voie d'une communauté politique européenne. . . , ce n'est qu'alors que l'Europe pourra satisfaire l'espoir que le monde a placé en elle, à savoir être un facteur de stabilité et de paix et aider les peuples d'Asie, d'Afrique et l'Amérique Latine, par ses réalisations économiques, ses connaissances et ses expériences, à progresser dans la voie du développement.

Cette Europe doit être ouverte à tous et rechercher la coopération et l'équilibre avec les Européens du centre et de l'est de notre continent. "

L'ancien chancelier fédéral Kiesinger a regretté que la déclaration gouvernementale ne parle pas d'une Europe politiquement unie. Le chancelier fédéral Brandt a bien, abstraction faite des déclarations sur l'approfondissement et l'élargissement de la Communauté économique européenne, repris un vœu que lui-même avait formulé naguère et demandé que les peuples européens manifestent une volonté solidaire sur le plan de la politique mondiale. Mais, comme l'a fait observer l'ancien chancelier, cette exigence ne peut être comprise que comme un stimulant, un début immédiat de réalisation de ce à quoi nous étions résolus et de ce pourquoi nous nous sommes groupés durant des années, à savoir la création d'une union européenne, que ce soit sous forme de fédération ou de confédération d'Etats. Le but de l'unification européenne reste, tout comme auparavant, l'Etat fédéral européen. L'orateur a invité le chancelier fédéral Brandt à donner de plus amples détails à ce sujet. Il ne suffit pas - a poursuivi M. Kiesinger - de se mettre d'accord avec ses amis européens; plus que jamais il est nécessaire d'entreprendre, avec toute l'énergie possible et

conjointement avec nos amis européens, ce qui jusqu'ici et depuis tant d'années uniquement un alléchant thème de discours, à savoir l'oeuvre d'unification politique de l'Europe. Pour cela point n'est besoin de nouvelles institutions prétentieuses; quelques aménagements suffiraient déjà.

La partie du débat consacrée à la politique agricole a été introduite par un exposé de M. Höcherl, membre du CSU et ancien ministre de l'alimentation, qui a dénoncé la faiblesse de la partie de la déclaration gouvernementale consacrée à la politique agricole, dans laquelle ne figuraient que quelques aspects évidents:

A ce reproche, M. Ertl, ministre de l'alimentation, a répondu que la déclaration gouvernementale de M. Kiesinger n'avait absolument rien de particulier en ce qui concerne la politique agricole.

Il avait promis d'intervenir en faveur d'une Europe des partenaires dans laquelle les avantages et les inconvénients seraient équitablement répartis. Mais quiconque considère les règlements de marché comme des objets tabous nuit à l'Europe.

Le ministre s'est employé à démontrer aux parlementaires de l'opposition que le nouveau gouvernement avait défendu avec insistance et succès le point de vue allemand lors des récentes négociations de Luxembourg sur les mesures de compensation à accorder à l'agriculture allemande après la réévaluation du deutsche mark. C'est un point que même l'opposition ne saurait contester. M. Ertl a encore fait observer qu'il avait dû à Luxembourg s'acquitter d'une mission qui dépassait en difficulté toutes celles qu'avait jamais eu à accomplir un ministre allemand de l'agriculture. En réponse aux critiques concernant la réévaluation, le représentant du gouvernement a déclaré que dans ces conditions la majorité de l'ancien gouvernement aurait sans doute dû se prononcer contre la libération du cours des changes. Aussi bien, l'orateur s'est-il déclaré disposé à insister pour obtenir l'institution de taxes compensatoires à la frontière afin de protéger l'agriculture allemande, si le Parlement lui donne un mandat en ce sens. Le ministre s'est prononcé en faveur d'une politique économique et monétaire communes, faute de laquelle la C. E. E. s'exposerait à subir des préjudices.

(Deutsche Bundestag 5ème assemblée, 28 octobre 1969;

6ème assemblée, 29 octobre 1969;

7ème assemblée, 30 octobre 1969;

Die Welt, 29 et 31 octobre 1969;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 29, 30 et 31 octobre 1969;

Handelsblatt, 29 octobre et 1er novembre 1969;

Bulletin des services de presse et d'information du gouvernement fédéral numéro 133, 4 novembre 1969).

2. Pour M. Walter Scheel, le ministre des affaires étrangères, la création d'une union économique et monétaire est indispensable

Répondant le 6 novembre 1969 aux questions des membres du Bundestag relatives à la prochaine conférence européenne au sommet, le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Walter Scheel (FDP), a déclaré que le gouvernement fédéral y interviendrait en faveur de pas décisifs dans la voie de l'union économique et monétaire. En l'absence d'une telle union, la Communauté ne saurait conduire au succès. La conférence au sommet doit s'assigner un objectif politique, sous peine pour l'Europe de connaître des temps difficiles.

Le ministre a toutefois rejeté la demande de M. Hallstein, membre CDU, qui souhaitait voir fixer un délai ferme pour la réalisation de l'union économique et monétaire, à savoir le 1er janvier 1975. M. Hallstein avait déclaré au cours de l'heure consacrée aux questions des membres du Bundestag que le ministre ne disait que des truismes et qu'il importait de prendre une décision de principe quand à ce délai. M. Scheel a mis en garde contre les dangers que comportait la fixation d'un tel délai et estimé par contre qu'il était possible de définir une date pour les négociations relatives à l'élargissement de la C. E. E., dont l'ouverture est importante. Le ministre a fait remarquer que son voyage à Paris devait montrer que le gouvernement fédéral considérait les relations franco-allemandes comme la base du développement européen.

Des déclarations faites au Bundestag par le ministre fédéral des affaires étrangères à propos de la politique du gouvernement à l'égard de l'Europe de l'Ouest, on peut tirer deux conclusions quand à la prochaine conférence au sommet de la C. E. E. : D'une part, le gouvernement fédéral est décidé à mettre tout en oeuvre pour assurer le succès de la conférence, mais d'autre part, il n'a pas l'intention de se satisfaire plus longtemps de discours emphatiques sur l'Europe.

Dans la documentation interne au parti, la FPD qualifie la situation de la C. E. E. de critique. Une analyse amène à la constatation qu'il n'existe pratiquement plus de marché agricole depuis que la France s'est retirée de ce domaine d'intégration. Or le marché agricole était jusqu'à présent le seul pilier portant de la politique de la C. E. E.. La Communauté atomique européenne (Euratom) traverse elle aussi une crise très difficile en raison de l'incapacité où l'on se trouve de se mettre d'accord sur un programme de recherches.

On constate, en outre, que la perspective d'une union politique est plus que lointaine et que l'union économique et monétaire continue de demeurer en dehors du domaine des réalisations prochaines. La France persiste à exiger la consolidation de la C. E. E. préalablement à son élargissement. Et ainsi le désir de l'opinion publique britannique d'adhérer à la C. E. E. s'amenuise dans des proportions alarmantes. Enfin la France, malgré toutes les attentes, n'est pas encore revenue à la table de conférence de l'union de l'Europe occidentale (UEO).

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 7 novembre 1969;
Die Welt, 8 novembre 1969)

Belgique

Interpellation à la Chambre des Représentants sur la situation critique dans laquelle se trouve la Communauté économique européenne

Le 13 novembre 1969, M. Radoux (socialiste) a interpellé le ministre des affaires étrangères à la veille de la Conférence au sommet de La Haye sur la situation critique dans laquelle se trouve la C. E. E. Après avoir décrit les motifs de son appréhension, l'orateur a proposé une relance de l'idée de l'union politique de l'Europe.

"Puisque tout le monde semble d'accord pour que l'union politique se réalise par étapes à partir de 1970, je fais la proposition suivante : que les gouvernements des Six désignent une ou plusieurs personnalités parmi leur haut personnel politique pour former une commission dont ferait nécessairement partie le président de la commission de la C. E. E. ou, à son défaut, un membre de celle-ci, qui veillerait à ce que l'intérêt communautaire soit présent autour de la table. Cette commission préparerait les conditions d'une première réunion des ministres des affaires étrangères. Une première tentative devrait viser à des réunions trimestrielles. Ce ne serait là qu'une proposition provisoire qui serait éventuellement constitutionalisée."

A propos de l'élargissement de la Communauté, M. Radoux a déclaré : "Cinq points me semblent primordiaux pour l'acceptation de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun :

- position prédominante en matière de construction de réacteurs,
- meilleure position que les Six en matière d'ordinateurs et d'informatique,
- avance sur les Six en matière de construction aéronautique,
- plus grandes possibilités de coopération avec les pays en voie de développement, et enfin,
- meilleure position pour discuter et négocier les problèmes entre l'est et l'ouest."

M. Radoux estime que la Commission du marché commun devrait entamer la négociation : "Les membres du Parlement européen savent qu'en parlant dans leur résolution de la commission des Communautés européennes pour mener les négociations, ils prennent le risque qu'à tout moment, par le droit de veto, un ministre puisse faire achoper la négociation. Nous en sommes conscients, mais nous sommes confiants et nous souhaitons que les Six et la Grande-Bretagne puissent présenter tous deux un dossier complet. En matière agricole, il faudra offrir aux Anglais une période transitoire comme on le fit pour les Belges, période qui pourrait être de plusieurs années. L'essentiel c'est d'être ensemble, les modalités sont secondaires."

L'orateur souhaite que l'élargissement des Communautés ait lieu simultanément avec leur achèvement et leur approfondissement.

Répondant à l'interpellation, M. Harmel, ministre des affaires étrangères

a déclaré que le gouvernement était fermement décidé à honorer les engagements des traités et qu'il donnait, plus que jamais, une priorité en matière de politique étrangère à l'unification européenne.

La Belgique entend opiniâtement rester fidèle à la vocation politique de l'Europe, cette Europe qui regroupe selon leurs affinités idéologiques, l'identité de leurs conceptions démocratiques et la communauté de leurs aspirations, les Etats qui sont liés par l'interdépendance physique et économique, mais aussi par une solidarité fondamentale.

Elle s'est efforcée d'abord de recréer la confiance et la solidarité entre les Etats membres de la Communauté. Elle a tenté de redonner vie aux volontés exprimées il y a vingt ans dans l'article 8 § 1 du traité de l'Union de l'Europe Occidentale.

Le ministre a ajouté : "Tout au long de l'année 1968 elle s'est efforcée de définir le programme de travail pour le développement de la Communauté. Des initiatives devaient être prises dans quatre directions :

1. Le domaine institutionnel. Nous étions frappés par la lenteur avec laquelle le Conseil parvenait à prendre des décisions et nous pensions que sans modifier les règles inscrites dans le traité il aurait été nécessaire de convenir que les problèmes ne pouvaient plus être traités plus de deux ou trois fois au niveau du Conseil sans qu'une décision ne soit prise.

Nous pensions aussi que dans une série de domaines, dont les aspects techniques prévalaient sur les caractéristiques politiques, il était indispensable d'appliquer les règles de votation prévues par le Traité.

2. Prendre les orientations nécessaires pour que la Communauté ait une position sur des problèmes devenus essentiels à son développement. Cela visait la réalisation de l'union économique, et donc une politique monétaire et une politique industrielle commune dans les secteurs de pointe.

3. Prendre les décisions indispensables prévues par le Traité pour permettre le passage à la période définitive. Cela soulevait le problème du règlement financier agricole, et, par contrecoup, celui d'une étude approfondie des conséquences de la politique agricole commune.

4. Il fallait enfin que la Communauté tranche le débat soulevé par les demandes d'adhésion de quatre Etats européens. Il était difficile de se prononcer de manière efficace sur un certain nombre de problèmes techniques sans adopter une hypothèse de travail concernant l'aire géographique de la Communauté."

A propos de la conférence du sommet à La Haye, le ministre a déclaré : "Les raisons de son acceptation sont celles-ci : nous voulons faire renaître l'harmonie en recréant les conditions politiques d'un renouveau de la coopération européenne et nous voulons dramatiser nos options au moment du passage à la période définitive. Le sommet ne peut pas échouer. C'est un quitte ou double. Il faut en sortir avec une résolution politique.

Le sommet doit donner les indications sur les objectifs de caractères généraux que l'Europe doit se fixer. Nous sommes décidés à ce qu'il donne des réponses à ces trois problèmes :

- passage à la période définitive ou achèvement de la Communauté,
- approfondissement ou développement interne de la Communauté,
- élargissement ou ouverture de négociations avec les Etats candidats.

Il s'agit, au même titre, "d'obligations" communautaires. Mais nous acceptons que chronologiquement certaines décisions peuvent être prises avant d'autres. Cependant sans un consensus sur les orientations dans les trois domaines, il y aura de grandes difficultés à trouver les solutions techniques des questions particulières.

La Belgique sera guidée par les quatre principes suivants:

- le nouveau règlement devra respecter une préférence communautaire et une solidarité financière,
- la Communauté doit arriver, dans les années qui viennent, à une meilleure maîtrise de sa propre production agricole. Dès lors, nous examinerons avec grande attention toute proposition de la Commission qui introduirait le principe d'une certaine responsabilité des Etats membres à l'égard du développement de la production,
- la répartition des charges doit répondre à des critères d'équité,
- le nouveau règlement financier doit permettre une adaptation par un accord unanime de tous les Etats membres."

Le ministre s'est enfin prononcé sur l'ouverture de négociations en vue de l'élargissement de la Communauté : "Il est politiquement nécessaire de répondre à des demandes introduites depuis près de trois ans. Sur le plan technique, comment définir les conditions de développement interne si l'on ne connaît pas en même temps l'aire géographique de la Communauté. Il faut donc créer les conditions pour une ouverture rapide des négociations. Les Etats candidats doivent évidemment accepter les termes du Traité et les décisions qui sont intervenues depuis la mise en vigueur de celui-ci. La négociation avec les Etats candidats doit se faire avec la Communauté d'une part et les candidats de l'autre. Il ne s'agit pas d'une discussion intergouvernementale.

Pendant la période de la négociation la Communauté doit continuer à progresser. Enfin, l'ouverture de négociations a pour but de déterminer si l'adhésion des Etats candidats est possible ; elle ne préjuge pas cette décision."

(Chambre des Représentants, compte-rendu analytique, séance du 13 novembre 1969).

France

1. Prises de position du Premier ministre M. Jacques Chaban-Delmas sur l'Europe

A la mi-octobre, interviewé à la radio sur son action gouvernementale et en particulier sur l'urgence des problèmes, M. Chaban-Delmas, Premier ministre français, a rappelé la tendance vers l'ouverture des frontières qui, depuis la fin de la deuxième guerre, a mis fin au repliement de la France sur elle-même. Le Premier ministre a ajouté : " Au 1er janvier 1970 nous allons nous trouver sans barrières douanières du tout vis-à-vis des Cinq et avec la perspective d'un élargissement du Marché commun et au-delà, car même élargi à la Grande-Bretagne et à d'autres pays, le Marché commun sera amené par la force des choses à abaisser lui-même progressivement ses propres frontières vis-à-vis des Etats-Unis et de l'ensemble des économies puissantes extra-européennes ".

Et répondant indirectement à la conférence de presse du Président Rey : "Oui, je crois à l'Europe, j'y crois depuis longtemps". Cette profession de foi, M. Jacques Chaban-Delmas l'a prononcée, hier, devant quelque cent cinquante chefs d'entreprise réunis à un déjeuner organisé par le groupe de presse "Réalités". "Mais pas à n'importe quelle Europe. . ." et le premier ministre d'énumérer toutes celles qui peuvent se présenter : "l'Europe des Six, des Sept, des Douze, des Vingt, l'Europe européenne, l'Europe de l'Atlantique à l'Oural, l'Europe unitaire, fédérale, confédérale, l'Europe en marche, l'Europe arrêtée, l'Europe qui va vite et celle qui va lentement, l'Europe des habiles ou des maladroits. . ."

Il faut démarrer, a déclaré le premier ministre, sur les faits qui s'inscrivent dans un noyau dur - le Marché commun. C'est à partir de là que l'on pourra faire quelque chose de concret, de réel. " Le Marché commun, il s'agit de l'achever, de l'approfondir et on pourra parler de l'élargir".

Rappelant qu'il se rendra avec M. Georges Pompidou à la conférence au sommet de La Haye, M. Chaban-Delmas a précisé : "Notre détermination sera profondément européenne. Mais européenne pour l'action et non européenne pour la discussion".

Revenant sur un éventuel élargissement de l'Europe des Six le premier ministre a déclaré : "Le gouvernement français est prêt à s'engager dans son étude et dans sa recherche avec ses cinq partenaires, pour qu'une fois le Marché commun achevé, la politique commune achevée dans tous les secteurs, on puisse envisager un élargissement qui ne serait pas une dénaturation telle qu'on ne puisse plus parler de Marché commun".

Le 23 novembre à Strasbourg, évoquant la construction européenne, le Premier ministre devait plaider pour l'indépendance de l'Europe en ces termes : "Dans quelques jours, les Six seront réunis à La Haye en conférence au sommet. La

Communauté économique européenne a démontré sa vitalité et atteint l'essentiel des objectifs qui lui avaient été assignés pendant la période dite de transition. Le 1er janvier 1970, nous entrons dans la période définitive. Il faut d'ici là achever de mettre en place ce qui a été prévu dans le traité de Rome. Il faut ensuite nous entendre, à Six, sur ce que sera l'avenir. Nous voulons, pour notre part, que la construction européenne se développe dans un sens véritablement européen, c'est-à-dire indépendant, et nous voulons en avoir l'assurance. Alors, rien n'interdit de penser que le Royaume-Uni et d'autres pays qui ont manifesté la volonté de participer à l'oeuvre européenne puissent se joindre à nous pour continuer d'affirmer aux yeux du monde que l'Europe est unie, vivante et créatrice.

Nous sommes disposés, comme je l'ai déjà dit devant l'Assemblée nationale, à aller aussi vite et aussi loin que nos partenaires sont eux-mêmes disposés à aller vite et loin dans le sens d'une Europe consciente de son destin propre. Membre de l'Alliance atlantique, réconcilié avec l'Allemagne, engagé chaque jour davantage dans la coopération avec les pays de l'Est, doté des institutions solides de la Ve République, sûr de son économie et de sa monnaie, notre pays est prêt à poursuivre avec énergie l'oeuvre européenne."...

(Combat, 17 octobre 1969)

(Le Monde, 25 novembre 1969)

2. Déclaration de M. Schumann, ministre français des affaires étrangères, à Luxembourg

M. Schumann a été reçu le 3 novembre en visite officielle à Luxembourg et a eu des entretiens avec M. Werner, président du gouvernement luxembourgeois et M. Thorn, ministre des affaires étrangères.

Au cours d'une conférence de presse donnée à l'issue de ces entretiens, le ministre français a évoqué les problèmes posés par l'achèvement, le renforcement et l'élargissement des Communautés européennes. Il a notamment déclaré :

" L'achèvement de la Communauté européenne constitue une obligation juridique qui ne peut être éludée. On ne peut donc pas supposer que cet achèvement et le règlement financier de la politique agricole puissent être suspendus à n'importe quelle cause extérieure. Dans ces conditions que faut-il entendre par date approximative d'ouverture de négociations avec les pays candidats au Marché commun? S'il y a achèvement et si, dès lors, la seule condition préalable à remplir est une concertation entre les Six pour aboutir entre eux à la définition d'un mandat de négociation commun, je ne vois pas ce qui pourrait retarder longuement l'ouverture des négociations. Je suis absolument convaincu de deux choses, c'est qu'on n'arrivera pas à La Haye à la conclusion qu'on ne peut pas ouvrir les négociations avec la Grande-Bretagne ou les autres candidats. Je suis également convaincu qu'on n'a aucune espèce de raison d'aboutir à La Haye à la fixation d'une date."

"Le problème n'est pas de fixer une date, mais de déterminer une procédure qui permette d'aboutir à l'ouverture de négociations avec toutes les chances de succès. Car ce ne sera pas une négociation à sept, à huit, à neuf ou dix, mais une négociation entre la Communauté, d'une part, l'Angleterre, le Danemark ou l'Irlande, d'autre part. La définition d'une attitude commune est donc une condition préalable à l'ouverture de ces discussions."

"Je n'attends pas de résultats immédiats. Mais j'aborde cette conférence "au sommet" avec une confiance et un optimisme raisonnables, que mes conversations avec mes collègues luxembourgeois ont renforcés."

(Le Républicain Lorrain, 4 novembre ; Le Monde, 5 novembre)

Italie

Déclaration de M. Colombo, ministre du Trésor, au sujet de la relance de la C.E.E.

A l'occasion de la remise, le 30 octobre, du prix "Europe 1969" par Top 5 (les plus grands journaux économiques européens) et par l'Union de la presse économique et financière européenne, M. Colombo a prononcé un ample discours sur les perspectives de la construction européenne. Après avoir rappelé que durant ces dernières années, les principes de la supranationalité, de la démocratie et de la progressivité n'ont pas été appliqués convenablement, il a précisé :

"Aujourd'hui la volonté politique de céder quelque chose de sa propre souveraineté nationale à des institutions supranationales a perdu de sa vigueur. Pour qui vit aujourd'hui l'expérience européenne, il est bien clair qu'un contrôle populaire sur la construction amorcée serait nécessaire, contrôle qui ne peut s'effectuer que par l'intermédiaire d'une Assemblée élue au suffrage direct et universel."

En ce qui concerne la progressivité, le ministre a déclaré qu'il est nécessaire de définir raisonnablement une série de phases de perfectionnement dans la ferme volonté de créer des institutions communes. Lors de la prochaine réunion au sommet de La Haye, les gouvernements devront résoudre différents problèmes : le problème agricole, l'adhésion de la Grande-Bretagne, le renforcement des institutions, la mise en chantier de politiques communes dans le domaine commercial, monétaire et technologique, mais surtout ils devront se prononcer à l'égard du choix politique qu'il leur incombe de faire et se mettre d'accord sur les perspectives de l'unification européenne en fixant les principes à suivre et les objectifs à atteindre. Il est indispensable que les discussions sur la construction européenne passent le plus rapidement possible du stade des conversations politico-diplomatiques pourtant nécessaires à celui d'un débat démocratique réel et effectif. C'est pourquoi la décision sur l'élection d'un Parlement au suffrage universel et direct doit avoir une importance prioritaire. Le ministre a encore ajouté :

"D'aucuns proposent actuellement un tryptique : achèvement, renforcement et élargissement. s'il s'agit d'une synthèse indicative de tout le travail à accomplir, nous sommes prêts à en discuter. Mais si ce tryptique tend à désigner un phénomène de succession non seulement du point de vue matériel mais également dans le temps, alors force nous est de dire avec une profonde conviction que nous ne sommes nullement d'accord. La réalité exige une grande décision quant à la volonté de progresser ensemble, décision qui s'inscrit en prélude à la discussion des grands thèmes de la trilogie, lesquels doivent tous être examinés parce que tous sont à présent mûrs pour une discussion."

(Il Sole - 24 Ore, 31 octobre 1969)

Pays-Bas

1. Seconde Chambre: Débat sur la démocratisation de la Communauté et sur la coopération monétaire

a. Démocratisation

Au cours des débats généraux sur le budget national pour l'exercice 1970, M. Den Uyl, président du Parti du Travail, a mis l'accent sur la nécessité d'une démocratisation dans les différents secteurs de la vie sociale, et notamment dans les universités, les communes, les organisations culturelles et les entreprises, ainsi que dans les Communautés européennes.

"Je dirai sans ambages qu'il devient de moins en moins acceptable que des entreprises occupent, sans que l'on puisse les contrôler, des positions dominantes dans la C. E. E. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la coopération du syndicalisme européen. Ce que nous voulons, ce sont des partis européens et un véritable Parlement européen. Je le déclare maintenant parce que la date du 1er janvier sera, à de nombreux égards, décisive. Il nous importe - ces objectifs figurent d'ailleurs pour la plupart dans la motion Westerterp - qu'il n'y ait pas de phase définitive sans que la Communauté dispose de ressources propres, qu'il n'y ait pas de ressources propres sans que le Parlement européen ait des pouvoirs propres, aussi qu'il n'y ait pas de ressources propres sans coopération des parlements nationaux. En d'autres termes, nous demandons à M. Luns qu'au cours de la conférence au sommet qui doit se tenir à La Haye vers la mi-novembre, il établisse clairement qu'il ne saurait être question d'entrer dans la phase définitive de la C. E. E. le 1er janvier 1970 sans que ce Parlement y coopère, et par conséquent sans que soient remplies les conditions posées par ce Parlement en ce qui concerne l'élargissement des pouvoirs de l'Assemblée européenne."

MM. Schmelzer (Parti populaire catholique - K. V. P.) et Wiebenga (Parti socialiste pacifiste - P. S. P.) ont eux aussi insisté, dans leurs interventions, sur la nécessité d'un contrôle démocratique.

M. De Jong, Premier ministre, a déclaré partager les points de vue exposés. Conformément aux dispositions de l'article 201 du Traité instituant la C. E. E., le Parlement néerlandais devra donner son approbation à la création de ressources propres pour la Communauté. Cela signifie que c'est en définitive lui qui tranchera la question de savoir si les Pays-Bas estiment ou non que cette création s'accompagne d'un renforcement satisfaisant de la position du Parlement européen.

Le Premier ministre admet qu'à défaut d'un développement équilibré de la politique communautaire, il existe un certain danger de voir les Etats membres chercher, chacun selon sa propre voie, une solution à leurs difficultés nationales. On sait d'abondance que le gouvernement condamne vivement le manque de participation parlementaire à la définition de la politique des Communautés. La solution de ces problèmes doit être recherchée dans un renforcement des institutions et dans la poursuite de la mise en oeuvre des objectifs prévus par le Traité.

"Je partage l'avis des délégués qui expriment l'espoir qu'il ne sera pas nécessaire de choisir entre les trois éléments qui sont actuellement en discussion, à savoir l'achèvement, le renforcement et l'élargissement des Communautés européennes. Il va de soi qu'en pareil cas, le renforcement de la structure démocratique pèserait d'un grand poids pour le gouvernement aussi. Je pense plutôt qu'il faut s'efforcer de parvenir à un développement parallèle dans ces trois domaines. Le gouvernement est d'avis que c'est là le seul moyen de donner un nouvel élan à l'intégration européenne."

b. Coopération monétaire

M. Biesheuvel (Parti anti-révolutionnaire - A. R. P.) a reproché au gouvernement d'estimer que la coopération monétaire dans la C. E. E. ne pourrait être qu'un aboutissement. Selon lui, la coopération monétaire doit être menée parallèlement au développement dans les autres domaines. En réponse, M. Witteveen, ministre des Finances, a déclaré : "Ce qu'il faut bien poser, c'est que cette forme élaborée de coopération monétaire qui débouche sur une union monétaire ou sur une situation de parités fixes, accompagnée de l'octroi réciproque et illimité de crédits, ne peut être considérée que comme l'aboutissement d'un processus complet d'intégration. Un tel crédit en blanc que l'on s'accorde réciproquement n'est à mon avis raisonnablement concevable que si la politique menée dans d'autres domaines - social, économique et budgétaire - est suffisamment intégrée pour pouvoir faire l'objet d'un certain contrôle réciproque."

(Seconde Chambre, session 1969-1970, Considérations sur le budget de l'Etat pour l'exercice 1970, 14 et 16 octobre 1969)

2. M. Joseph Luns, ministre des affaires étrangères, favorable à la relance du deuxième plan Fouchet

M. Joseph Luns, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas dans un interview accordé au journal l'Aurore a déclaré :

"Pour l'Europe, il n'y a qu'une possibilité, c'est de s'unir davantage d'abord au sein du Marché commun, mais aussi en dehors de celui-ci, c'est-à-dire en élargissant et en admettant de nouveaux membres". Se déclarant convaincu que la conférence de La Haye sera un succès, le ministre néerlandais "ne s'attend pas, cependant, à des décisions spectaculaires". Partisan de l'union politique de l'Europe, M. Luns voudrait que l'on reprenne les idées contenues dans le deuxième plan Fouchet.

A Londres, soutenant chaleureusement la candidature britannique au Marché commun, le ministre néerlandais devait réaffirmer que son gouvernement restait formellement partisan du deuxième plan Fouchet formulé en 1962 à condition qu'un article y soit ajouté précisant que la Communauté s'efforcera à partir d'une date restant à fixer, de développer la coopération politique dans le sens de l'intégration.

A La Haye, pour répondre aux critiques et aux appréhensions de M. Den Uyl chef du parti travailliste à la deuxième Chambre et au mouvement européen des Pays-Bas inquiet d'une relance éventuelle du plan Fouchet M. Luns devait préciser : "Depuis plusieurs années déjà le gouvernement néerlandais estime que dans le cas où la Grande-Bretagne adhérerait au Marché commun il faudrait accepter une coopération politique en Europe reflétant plus ou moins les vues esquissées dans le second plan Fouchet." Le ministre devait ajouter : "néanmoins les Pays-Bas estiment qu'il est absolument nécessaire de relancer les principes de la coopération supranationale et de l'intégration européenne."

(L'Aurore, 14 novembre 1969)

(Combat, 21 novembre 1969)

(Le Monde, 23-24 novembre 1969)

(Combat, 22-23 novembre 1969)

II. ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. L'Union des industries de la Communauté européenne

Le 27 octobre, l'Union des industries de Communauté européenne (UNICE) a adopté une résolution relative à la Conférence au sommet.

"Après la réalisation de l'union douanière, la suppression des distorsions dans les autres domaines pris en considération par le Traité a connu un sérieux ralentissement. L'U.N.I.C.E. songe à ce sujet, en particulier, au retard intervenu dans les domaines de la politique commerciale commune, de l'adaptation des monopoles d'Etat, de la libre circulation des capitaux, de l'harmonisation fiscale, de la politique des transports ainsi que la politique agricole commune.

L'U.N.I.C.E. regrette, par ailleurs, l'absence de réalisations concrètes alors que le Conseil de Ministres a déjà pris des décisions ou défini des orientations. Tel est le cas notamment de la coordination des politiques économiques et, en particulier, des politiques monétaires, de la réforme de plus en plus indispensable en vue d'assainir l'agriculture communautaire, de la politique régionale et structurelle, de la politique de la recherche, de la politique industrielle et de la politique énergétique.

L'U.N.I.C.E. est consciente qu'une politique commune dans les domaines précités implique un accord sur quelques conceptions politiques au sujet de la structure institutionnelle de la Communauté. En effet, une politique commune efficace et démocratique est impossible sans :

- une stricte observation des dispositions du Traité concernant les décisions prises au sein du Conseil de Ministres à l'unanimité, à la majorité qualifiée ou à la majorité simple,
- la confirmation sans réserve du rôle imparti à la Commission européenne par le Traité et
- l'octroi au Parlement européen de compétences rendues nécessaires en raison du déplacement de certains centres de décision des Gouvernements nationaux vers le Conseil de Ministres des Communautés.

L'U.N.I.C.E. attache une grande importance à la Conférence au Sommet qui se tiendra les 17 et 18 novembre 1969 à La Haye. Elle en attend des engagements politiques clairs et précis devant permettre au Conseil de Ministres de prendre rapidement des décisions en ce qui concerne l'achèvement aussi bien que l'approfondissement et l'élargissement de la Communauté. "

(Document transmis par l'U.N.I.C.E.)

2. La Confédération européenne des Syndicats libres dans la Communauté et l'Organisation européenne de la Confédération mondiale du travail (CMT)

A l'occasion du sommet européen de La Haye, la Confédération européenne des Syndicats de la CMT ont tenu à confirmer ensemble leurs principales revendications en matière d'intégration européenne.

"Le mouvement syndical attend des chefs de gouvernements :

1. qu'ils définissent un calendrier et des méthodes de travail pour élaborer, avant la fin de l'année, un programme d'actions communautaires prioritaires.

Ce programme doit au moins porter sur :

- l'ouverture des négociations avec les pays démocratiques candidats à l'adhésion, en premier lieu la Grande-Bretagne,
 - la coordination des politiques économique, financière et monétaire,
 - la réorientation de la politique agricole, en vue de la réduction des excédents et de la mise en oeuvre des réformes de structure,
 - la définition d'une véritable politique de la recherche technologique, base d'une politique industrielle d'avenir,
 - la réforme du Fonds Social Européen, comme pas concret vers une politique sociale communautaire,
 - l'octroi de ressources propres à la Communauté, soumises à un contrôle démocratique.
2. qu'ils dégagent un accord sur les grandes lignes d'une relance politique de l'Europe, devant nécessairement porter sur :
 - le rôle de la Communauté dans la politique mondiale marquant son caractère ouvert et définissant ses responsabilités à l'égard du tiers-monde,
 - la démocratisation du processus de la décision communautaire, comportant notamment le renforcement du rôle du Parlement Européen, la confirmation du vote à la majorité et l'association des représentants de 15 millions de travailleurs organisés à la création de l'Europe de demain. "

(Document transmis le 7 novembre par les organisations syndicales)

III. MOUVEMENTS EUROPEENS

1. Le congrès politique du Mouvement européen aux Pays-Bas

Au cours du congrès qu'il a tenu à Leyde le 18 octobre 1969, le Mouvement européen a adopté un programme d'action à court terme selon lequel une conférence européenne au sommet n'a de sens que si elle ouvre la voie à un avenir à édifier en commun, et arrête des décisions concrètes conduisant à :

a. UNE VERITABLE COMMUNAUTE ECONOMIQUE , grâce notamment :

- à l'élaboration, selon un calendrier strict s'étendant sur un nombre d'années limité, d'une politique économique et monétaire commune, condition indispensable à une union économique durable;
- à l'élaboration d'une politique commerciale commune qui fasse droit aux intérêts des pays en voie de développement et assure une approche commune, consciemment orientée et plus fructueuse, des relations économiques avec les pays de l'Europe de l'Est;
- à la définition d'une politique sociale commune qui aille de pair avec l'élaboration d'une politique économique commune;
- à la mise en oeuvre d'une politique commune de développement de la recherche scientifique dans le domaine technologique et d'application de ses résultats à l'industrie;

b. UNE COMMUNAUTE DEMOCRATIQUE, grâce notamment :

- à l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen, et en attendant, à la désignation, par les électeurs, des membres néerlandais de ce Parlement;
- à un droit de participation du Parlement européen aux décisions concernant la fixation de la législation européenne et du budget des Communautés;
- à l'annulation des "accords" de Luxembourg (1966) qui ont porté atteinte aux pouvoirs de la Commission et ont en fait maintenu la pratique du droit de veto au sein du Conseil de ministres, au mépris des dispositions des traités de Rome;
- à l'octroi à la Communauté de ressources propres suffisantes pour lui permettre de couvrir les dépenses entraînées par l'ensemble de ses tâches;

c. L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE :

- en favorisant une adhésion rapide de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège en tant que membres à part entière de la Communauté européenne, sous réserve qu'ils acceptent les différents objectifs et obligations des traités européens comme point de départ devant conduire à une union politique.

(Bulletin d'Information du Mouvement européen n° 2785)

2. Manifeste de la section italienne du Conseil des communes d'Europe

Réunie à Rome le 28 octobre, la section italienne du Conseil des communes d'Europe (A.I.C.C.E.) a publié un "manifeste destiné au prochain sommet de La Haye et notamment au gouvernement italien", dont nous reproduisons ci-après quelques passages saillants :

"Actuellement, à coté des réalisations du marché commun et de ce qu'il a mis en mouvement dans un sens centripète, on constate de toute évidence une crise communautaire, caractérisée, comme on l'a dit, par la stagnation et la dégradation des institutions; d'autre part, l'ébauche d'un régime plus souple en France réduit encore la consistance du vieil alibi des cinq autres Etats, qui se fondait sur l'inflexibilité du général De Gaulle."

"De permanentes raisons de fond rendent actuelle l'idée de l'Europe unie et justifient une stratégie fédéraliste, ainsi que l'existence d'organisations extra-gouvernementales, populaires, pour mener la bataille."

"Nous avons acquis la conviction que l'on a tiré du marché commun le maximum de "quasi-automatisme" que l'on pouvait en tirer et que non seulement pour obtenir un net progrès vers l'union économique, mais ne serait-ce que pour assurer le maintien de l'union douanière, il était indispensable que se manifeste sans plus tarder une volonté politique commune, c'est-à-dire qu'un saut soit accompli sur le plan qualitatif."

Le document souligne qu'en l'absence d'une politique monétaire commune, c'est-à-dire en l'absence d'unité politique, il est impossible de poursuivre le processus d'intégration économique. Mais les revendications de l'A.I.C.C.E. concernent principalement le Parlement européen et la démocratisation des Communautés :

"Le Parlement européen, appuyé par le front démocratique européen, peut devenir le moteur du processus d'intégration supranationale et d'unité politique." "En attendant ce moment, nous demandons que le Conseil des ministres de la Communauté cesse de fonctionner arbitrairement en tant que conférence diplomatique et reprenne son rôle de Sénat préfédéral."

"Nous exigeons donc de la prochaine réunion au sommet que les gouvernements prennent des engagements précis en vue de garantir le fonctionnement régulier et la relance des deux institutions communautaires appelées à engendrer le futur Parlement fédéral. Le prochain sommet devra s'engager à organiser, dans un délai préétabli, des élections européennes au suffrage universel direct, comme l'exigent les traités de Paris et de Rome. Ces élections pourront se dérouler dans le cadre de la proposition faite en son temps par l'Assemblée parlementaire européenne (projet Dehousse) ou, sous réserve de l'accord du Parlement européen, dans un cadre plus évolué et plus définitif à négocier d'ici 1970, lors d'une nouvelle conférence de Messine, étant entendu que cette conférence devra permettre - conformément aux conclusions explicites ou motivées du prochain sommet - de progresser davantage et non pas d'esquiver plus longtemps l'obligation d'élections directes. Nous disons progresser davantage, parce que parallèlement à l'organisation des élections du Parlement européen, il faudra trouver une solution satisfaisante au problème des ressources propres des Communautés et prévoir sans délai un accroissement radical et approprié des compétences du Parlement.

Nous espérons que le Parlement européen élu se verra rapidement confier - ou qu'il sera légitimement en mesure de se faire confier - le mandat de rédiger le statut politique européen. Nous demandons que soit immédiatement reconnu au Parlement le pouvoir de formuler une série de lois-cadre concernant le processus d'intégration économique et de contrôler par ses délibérations tout ce qui, en droit ou en fait, échappe peu à peu à la compétence ou aux capacités effectives de contrôle des parlements nationaux."

Les auteurs du manifeste concluent en ces termes :

" Nous demandons au sommet un acte précis et l'engagement d'organiser une conférence de relance européenne, déterminée par la nécessité d'une mise au point politique. L'acte se rapporte à tout ce que nous avons évoqué à propos du Parlement européen, de la démocratisation des Communautés, du respect des procédures communautaires. Par mise au point, il faut entendre le réexamen, à la lumière de la réalité actuelle, des motifs inéluctables, idéaux et politiques, sur lesquels se fonde la volonté d'unité européenne.

Nous attendons avec espoir la réunion au sommet, mais loin d'être pour nous une raison de stagnation ou de découragement, un éventuel échec sera bien plus une raison de modifier notre position de combat et d'entreprendre une action populaire plus intense, voire contestataire."

Au cours de cette réunion sont intervenus le vice-président du Parlement européen, M. Corona, le président de la commission politique, M. Scarascia Mugnozza, ainsi que MM. Mitterdorfer, Giraudo et Pintus.

(Manifeste de la section italienne du Conseil des communes d'Europe,
28 octobre 1969;
Il Popolo, 29 octobre 1969)

3. Prise de position de l'organisation française du mouvement européen

L'Organisation française du mouvement européen a adressé un mémorandum aux six gouvernements de la C. E. E. , qui vont participer à la conférence "au sommet" de La Haye. Elle attire leur attention sur "l'impérieuse nécessité d'élargir la Communauté et, conjointement, d'en parfaire l'achèvement économique et politique".

Elle invite les Six à créer une agence européenne pour le développement technologique ainsi qu'un fonds communautaire de réserves, première étape vers l'établissement d'une monnaie commune.

Elle souhaite, dans la période d'incertitude sociale et universitaire, que le dialogue entre les patronats et les organisations ouvrières évolue du plan national au plan européen, et qu'une large harmonisation des programmes et des méthodes d'enseignement soit favorisée.

D'autre part, l'Organisation propose que la Communauté soit dotée d'un budget autonome.

(Le Monde, 31 octobre 1969)

4. Le Comité directeur du Conseil luxembourgeois du Mouvement européen

Le Comité directeur a tenu une réunion le 7 novembre à Luxembourg et a adopté une déclaration qui a été remise le lendemain à M. Pierre Werner, président du Gouvernement.

Par cette déclaration il lance un appel solennel pour que les Chefs d'Etat ou de Gouvernement réunis à La Haye

- décident, dans l'esprit de la Déclaration de Bonn du 18 juillet 1961, de réaliser par étapes l'union politique de l'Europe, qui devra dans les années qui viennent aboutir notamment à une politique étrangère commune, et dans le cadre de l'OTAN, à une politique de défense commune de la Communauté européenne;

- arrêtent les procédures qui permettront dans les mois qui viennent l'ouverture de pourparlers avec les pays ayant manifesté l'intention d'adhérer aux Communautés européennes;

- donnent aux activités des Communautés européennes le nouvel élan qui seul leur permettra de passer à la date prévue à la phase définitive du marché commun.

En vue du passage à la phase définitive il faudra que les institutions communautaires puissent, dans les mois qui viennent, entamer la réalisation d'un programme d'action pour l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement

des Communautés européennes. Ce programme devra notamment permettre :

1. la mise en oeuvre dans délai d'une véritable politique économique et conjoncturelle commune, assurant la stabilité et l'expansion et rendant possible la solution des problèmes particulièrement aigus qui sont apparus notamment dans les secteurs monétaire et agricole ;
2. la création d'un Fonds communautaire de réserves, condition nécessaire à l'établissement d'un étalon monétaire commun, et, à terme, d'une monnaie européenne commune;
3. de voir, en matière de recherches scientifique et technologique, une réelle efficacité communautaire se substituer à des initiatives purement nationales, sources de dépenses hors de proportions avec les capacités financières de chaque Etat;
4. de réorienter la politique agricole commune en vue de la résorption des excédents et de l'amélioration des structures des entreprises agricoles;
5. rendre plus efficaces les instruments communautaires d'une politique délibérément orientée vers l'amélioration des conditions de vie et de réaliser notamment la réforme du Fonds social européen, qui doit devenir un véritable instrument communautaire pour une politique du plein emploi;
6. de permettre aux entreprises industrielles d'atteindre de véritables dimensions européennes et de renforcer ainsi leurs positions face à la concurrence des entreprises des autres puissances économiques mondiales;
7. de doter la Communauté d'un budget autonome et de lui octroyer des ressources propres qui, progressivement accrues, lui permettraient de prendre en charge, après l'agriculture et l'aide au développement, des actions aussi importantes qu'un programme de grands travaux européens et d'investissements de base;
8. de renforcer les pouvoirs du Parlement européen notamment dans le domaine budgétaire, conformément à sa résolution du 7 octobre 1969 et de mettre en oeuvre, sur la base du projet présenté par le Parlement européen en 1960 l'élection au suffrage universel direct de ses membres.

Le Comité directeur du Conseil luxembourgeois du Mouvement européen estime en effet qu'il ne faut jamais perdre de vue que le but final est la construction des Etats-Unis d'Europe, dotés d'un Parlement élu au suffrage universel et d'un Gouvernement fédéral, autorités politiques indispensables à la pleine réalisation de l'union économique et politique de la Communauté européenne, dans la fidélité aux traditions démocratiques qui sont celles de l'Europe occidentale.

(Tageblatt, 12 novembre 1969, Luxemburger Wort, Républicain Lorrain, 13 novembre)

5. Déclaration politique du Conseil italien du Mouvement européen

Le Conseil italien du mouvement européen, qui s'est réuni à Rome le 7 novembre en vue de la réunion au sommet de La Haye, a adopté à l'unanimité une déclaration politique.

Voici quelques extraits de cette déclaration:

"Dans la perspective de la prochaine réunion au sommet de La Haye, le Conseil italien du mouvement européen pose à nouveau le problème politique de la Communauté, en tant que condition fondamentale pour obtenir, grâce aux institutions existantes, un renforcement substantiel du processus d'intégration. Semblable tâche exige des pays membres la manifestation d'une volonté commune permettant de confier aux institutions européennes la mission politique qui leur a été peu à peu retirée dans le passé et qui pourrait être comprise pour toujours par l'institutionnalisation éventuelle de rencontres permanentes au sommet. Un tel tournant ne peut par ailleurs se produire en ce qui concerne les seuls problèmes communautaires, sans que soient définies les tâches que l'Europe unie est appelée à accomplir dans l'avenir, dans les limites plus vastes du cadre international, telles la solution du problème allemand et la définition d'une plate-forme commune en ce qui concerne la proposition de la conférence sur la sécurité européenne."

"La réunion au sommet de La Haye manquerait son but si elle s'embourbait dans des discussions stériles et sans fin sur la priorité à attribuer à l'achèvement, à l'approfondissement politique ou à l'élargissement géographique de la Communauté. Ces problèmes doivent être examinés et résolus conjointement. Les problèmes du financement de la politique agricole commune et de l'Euratom doivent être également examinés dans le cadre d'une mise en oeuvre pleine et entière du régime final prévu par les traités de Rome."

"Les décisions qui seront prises à La Haye à propos des institutions communes, et notamment l'attribution à celle-ci de ressources propres et l'extension corrélatrice des pouvoirs supranationaux de la Commission en matière de décision et des pouvoirs de contrôle du Parlement européen constitueront la manifestation concrète d'une volonté politique renouvelée des pays membres. Le Conseil italien du mouvement européen estime qu'il convient absolument de donner une place prééminente à l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, étant donné que cette élection permettra l'engagement définitif dans un sens communautaire et supranational des partis, des syndicats et des organisations de masse, créant ainsi une mutation qualitative de ces forces."

(Il Popolo, 14 novembre 1969)

6. Le Mouvement pour l'indépendance de l'Europe définit ses positions

A la veille de la conférence de La Haye, le mouvement pour l'indépendance de l'Europe a présenté lors d'une de ses commissions présidée par

M. Michel de Grailly un rapport approuvé par quarante personnalités dont douze députés U. D. R.

Dans ce rapport il est déclaré notamment : "l'Europe indépendante... ce n'est pas un rêve, mais un objectif... Les nébuleuses (Europe des Six, A. E. L. E., Marché nordique, Associationibérique, Comecon, etc...) disparaîtront pour faire place à des ensembles solides et structurés formant entre eux le système européen, une ligne ou une organisation des nations européennes totalement indépendantes des blocs."

La faiblesse de la C. E. E. réside dans le fait que le débat entre Atlantiques et Européens au sein de l'Europe est loin d'être tranché; celle de l'A. E. L. E. dans sa dispersion géographique et "c'est seulement dans la mesure où, dans le système de l'Europe occidentale le "vent d'Europe" prévaudra sur le "vent atlantique" que le processus menant à l'indépendance de l'Europe pourra être amorcé et l'objectif assigné atteint".

Le mouvement pour l'indépendance de l'Europe estime donc capital :

- 1) qu'une définition de la politique étrangère de l'Europe des Six précède tout renforcement de ses structures;
- 2) que de nouveaux membres, notamment la Grande-Bretagne ne soient admis dans le Marché commun que dans la mesure où ils souscrivent aux objectifs fondamentaux de la politique étrangère ainsi définie.
- 3) que l'admission de la Grande-Bretagne souhaitable dans ces conditions soit équilibrée simultanément par celle de l'Espagne et de l'Autriche, pays de caractère spécifiquement européen;
- 4) que l'admission de nouveaux Etats dans le Marché commun soit précédée d'un accord de sécurité et de coopération entre la C. E. E. et le Comecon.

Le mouvement considère qu'un renforcement des structures de l'Europe des Six est souhaitable. ... Ce renforcement ne pourrait se justifier que dans la mesure où, dans chaque pays la "conscience européenne" prévaut sur la conscience atlantique. La définition ou la précision d'une politique d'indépendance doit déterminer chaque pas nouveau vers le renforcement des liens internes de la Communauté.

A court terme, le mouvement se prononce pour :

- 1) l'institution entre les Six de procédures de coordination plus efficaces et la création de "commissions exécutives" chargées de mettre en oeuvre les décisions prises périodiquement par les ministres responsables des six pays, réunis en conseil des puissances, conseil de l'économie, conseil de défense et conseil des affaires étrangères. Le maintien dans ces conseil du principe de l'unanimité est naturellement encore nécessaire.

- 2) la création de "commissions de contrôle des activités non européennes" qu'elles soient politiques, économiques, financières ou culturelles.
- 3) la création de "commissions mixtes permanentes, sur le modèle des commissions franco-soviétiques, en vue d'un examen et d'une discussion périodiques, entre les Six d'une part, la Grande-Bretagne, l'Espagne, les pays scandinaves, les pays arabes, les Etats-Unis d'autre part, les problèmes communs.
- 4) l'unification progressive de l'Europe des Six dans les domaines de la fiscalité, de la monnaie et du crédit, du droit commercial et des communications. Le mouvement pour l'indépendance de l'Europe croit que la politique suivie à l'Ouest, l'orientation prise par l'Europe des Six déterminera dans une large mesure l'attitude des forces dirigeantes des pays du bloc oriental."

"La construction d'une Europe occidentale indépendante est un facteur capital de l'évolution de l'Europe totale."

Après avoir exposé le problème de l'Europe orientale et celui de la sécurité européenne, le mouvement souhaite l'élimination des hégémonies.

"Si l'Angleterre telle qu'elle est, venait à être admise prématurément dans la C. E. E. telle qu'elle est, l'influence des partis atlantique dans la Communauté s'en trouverait dangereusement accrue."

"Le chemin de l'indépendance de l'Europe, avant de franchir l'étape finale de l'élimination des hégémonies passe par une concertation des efforts des forces nationales authentiquement européennes de l'Ouest du continent, d'une part et des partis léninistes nationaux de l'Est (y compris l'U. R. S. S.) d'autre part."

(Le Monde, 16-17 novembre 1969)

7. Prise de position du Mouvement fédéraliste européen

En vue du sommet de La Haye, M. Etienne Hirsch a adressé au nom du Mouvement fédéraliste européen (M. F. E.) qu'il préside, une lettre au Président de la République française, aux Premiers ministres et aux ministres des affaires étrangères des Six. Dans sa lettre, M. Etienne Hirsch expose les propositions du M. F. E. en matière de politique européenne.

Le M. F. E. souhaite que le Conseil des Communautés européennes donne mandat à la commission d'engager les négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays candidats à l'entrée dans la Communauté. De même que lors des négociations menées lors du Kennedy Round, la Commission serait le seul porte-parole des Six.

Un règlement financier agricole définitif devrait être adopté avant la fin 1969. Dans le même délai les Six procéderaient à la mise en oeuvre de la première

étape de la coopération monétaire, sur la base du "plan Barre".

Pour l'année 1970, le M. F. E. préconise l'adoption du principe des ressources propres pour la commission, ainsi que de l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct.

La création de l'Université européenne de Florence et la mise en oeuvre des autres propositions du Comité intérimaire pour l'Université européenne devraient également intervenir dès 1970.

Le M. F. E. souligne enfin la nécessité de convoquer une conférence réunissant les représentants des gouvernements des pays membres, des pays candidats (après conclusion d'un accord avec ceux-ci) et la commission chargée d'élaborer un traité instituant une Fédération européenne entre les pays participants.

Le projet de traité définirait les institutions, leur mode de désignation, leurs compétences, ainsi les mesures de transition échelonnées sur une période ne dépassant pas 10 ans.

(Le Soir, 22 novembre 1969)

8. Le Conseil des Communes d'Europe

Réunis à Strasbourg le 25 novembre 1969, pendant la session du Parlement européen, les représentants des pouvoirs locaux ont publié un manifeste en vue de la Conférence au sommet de La Haye.

Ils affirment notamment :

"A une heure historique, à la veille de la Conférence au Sommet de La Haye, les représentants de 100 000 collectivités locales européennes, par l'intermédiaire du C. C. E., tiennent à prendre solennellement position pour l'unification de l'Europe. Ils assurent le Parlement européen de l'appui sans réserve qu'ils lui apportent dans son effort pour engager les gouvernements à donner un élan décisif à la construction européenne.

Il leur paraît essentiel d'appliquer l'article 138 du Traité de Rome afin que les membres du Parlement européen soient élus au suffrage universel direct et puissent assurer une véritable représentation des peuples. Ils témoignent ainsi que l'Europe est plus avancée dans l'esprit des peuples que dans les desseins des gouvernements.

A cette élection démocratique doit correspondre une extension des pouvoirs du Parlement européen, votant le budget des Communautés disposant de ressources propres et contrôlant l'action d'une Autorité politique indépendante des Etats membres et responsable devant lui.

Simultanément, il importe que les Six puissent mettre fin à la période transitoire en appliquant intégralement les procédures prévues par le Traité et en

réalisant les politiques communes parmi lesquelles l'adoption d'un règlement définitif concernant le financement de la politique agricole. Ils doivent approfondir leur intégration en particulier dans les domaines de la politique sociale, industrielle, conjoncturelle, énergétique, technologique, juridique et fiscal et se doter de mécanismes qui renforcent leur solidarité et qui permettent d'aboutir à une monnaie commune, gage irréversible de leur communauté de destin.

Ainsi sera préparée l'instauration d'une Communauté politique chargée d'assumer progressivement les tâches de la diplomatie, de défense et de la politique culturelle commune."

(Document transmis par le Conseil des Communes d'Europe).

IV. PARTIS POLITIQUES

1. Au nom du Centre démocrate, M. Lecanuet fait des propositions pour renforcer l'Europe unie

"La France se réveille aujourd'hui dans le trouble d'un rêve trop longtemps entretenu par les illusions d'une politique étroitement nationaliste", a déclaré M. Jean Lecanuet, président du Centre Démocrate, au cours d'une conférence de presse donnée le 27 novembre au Palais d'Orsay.

"La conférence au sommet de La Haye donne à la France une responsabilité essentielle, a ajouté M. Lecanuet. Elle ne peut être un échec, ni même un demi-succès se limitant au report des décisions ni à l'attentisme d'une fausse survie de la communauté. Elle doit être le point de départ d'une politique d'unification pour l'Europe. Nous voulons l'indépendance, a ajouté le président du Centre Démocrate. Il faut en prendre les moyens. Il n'y aura d'indépendance réelle qu'à partir de la puissance dans la compétition et il n'y a de puissance effective pour la France que dans l'unification de l'Europe libre.

Loin de se défaire dans l'intégration, la France y forgera sa force".

M. Lecanuet a ensuite rendu publique les grandes lignes d'un document sur le renforcement de l'Europe unie. Dans le domaine de l'Europe économique, ce document concerne en particulier:

- a) la réalisation d'un marché unique fonctionnant comme un marché national pour les produits industriels et agricoles;
- b) l'harmonisation des conditions de production, notamment sociales et fiscales;
- c) la politique commune pour l'agriculture, les transports, l'énergie.

Dans le domaine économique, parmi les réalisations les plus urgentes, M. Lecanuet a proposé:

- 1) la création d'un fonds commun de réserves "or et devises", comme première étape vers la monnaie européenne;
- 2) une politique scientifique, technologique et industrielle communautaire au service d'une stratégie du développement;
- 3) une réforme du fonds social européen, qui aura pour mission d'assurer une politique active et humaine de l'emploi en évitant que la mutation européenne n'entraîne des déséquilibres accrus entre des régions ou des catégories professionnelles.

Dans le domaine de l'Europe politique, ajoute ce document, "l'orientation vers les Etats-Unis d'Europe doit être prise. Cette union pourrait prendre la forme d'une communauté fédérative multi-nationale d'un type nouveau".

"Nous n'attendons pas l'impossible de la conférence de La Haye, a encore dit M. Lecanuet. Elle ne peut régler tous les problèmes dans le court délai que l'on s'est donné. Mais nous sommes en droit d'attendre une véritable relance de la politique européenne, l'affirmation d'une volonté de définition d'un programme et d'une méthode assorties d'un calendrier, en même temps qu'un accord sur l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne".

(Le Monde, 29 novembre 1969).

(Combat, 28 novembre 1969).

2. Les partis socialistes des six pays du Marché commun "lancent un cri d'alarme".

A Strasbourg, le bureau de liaison des partis socialistes des six pays (parti socialiste belge, parti socialiste italien, parti socialiste unitaire d'Italie, parti ouvrier luxembourgeois, parti du travail des Pays-Bas, parti social démocrate allemand, parti socialiste français), a lancé un appel pour une issue positive de la conférence au "sommet" de La Haye.

Constatant l'étendue de la crise communautaire, qui risque de ruiner tous les progrès accomplis depuis dix ans, les partis socialistes réclament d'urgence de "nouvelles impulsions politiques" capables d'enrayer la menace grandissante pesant sur l'oeuvre commune.

Selon eux, cette menace à l'égard de l' "union économique restée embryonnaire" provient de la disparité entre le développement économique et monétaire des six pays membres, de la stagnation de l'intégration dans les différents domaines communautaires, de la renaissance des reflexes nationalistes, de la désagrégation du Marché commun agricole. La Communauté n'a pas, selon les élus socialistes, réussi à faire concorder, d'autre part, l'intégration économique et le relèvement des niveaux de vie".

"C'est pourquoi les partis socialistes de la Communauté européenne attendent des chefs d'Etat ou de gouvernement qui se réuniront à La Haye les 1er et 2 décembre 1969 une déclaration attestant leur volonté politique commune de promouvoir sans plus tarder l'intégration européenne dans tous les domaines où des progrès s'imposent:

1. Il convient de préparer les voies qui permettront d'aboutir dans les plus brefs délais à l'ouverture de négociations avec les Etats européens désireux et en mesure d'adhérer aux Communautés européennes. La Communauté doit être prête à établir des relations économiques particulières avec tous les Etats européens qui ne peuvent adhérer à la Communauté.

2. Les structures politiques de la Communauté européenne doivent être renforcées. Les pouvoirs budgétaires et la participation du Parlement européen au processus législatif communautaire doivent être renforcés. Il importe d'organiser l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Les processus de décision au sein du Conseil de ministres doivent de nouveau, et sans aucune restriction, concorder avec les dispositions des traités. Le pouvoir exécutif de la Commission doit être renforcé.
3. Dans le cadre de la Communauté, élargie notamment par l'adhésion de la Grande-Bretagne, il est nécessaire d'engager de nouvelles procédures en vue d'une coordination plus étroite des politiques extérieures et des politiques de sécurité des Etats membres, procédures susceptibles de contribuer à renforcer l'influence de la Communauté en Europe et dans le monde par une politique commune au service de la paix, de la détente et du bien-être de tous les peuples. La coopération des institutions des Communautés européennes à cette politique et notamment leur contrôle parlementaire par le Parlement européen doivent être garantis.
4. Une confiance politique accrue doit permettre aux organes de la Communauté de prendre les décisions sans lesquelles il ne paraît pas possible de développer la Communauté en une union économique caractérisée par la stabilité, l'expansion et un bien-être croissant. Faute d'un renforcement de l'union économique et notamment de la solidarité monétaire, l'achèvement de la période transitoire du marché commun à la date prévue pourrait être remis en cause".

(Courrier socialiste européen, 28 novembre 1969).

3. Déclaration de l'union européenne des démocrates chrétiens

Le Bureau de l'U.E.D.C. a délibéré le 28 novembre 1969 à Rome de la conférence au sommet qui allait se réunir à La Haye et, à l'issue de ce débat, il a publié un communiqué.

DEMANDE instamment

1. que soit renforcée par des décisions concrètes, précises, sans ambiguïté, la volonté de poursuivre l'oeuvre d'unification de l'Europe et que celle-ci prenne forme en 1970;
2. l'achèvement de la construction de la Communauté par des décisions à prendre avant la fin de l'année sur le règlement financier agricole, par la mise en oeuvre de l'organisation des marchés agricoles et par un programme d'action précis dans les secteurs industriel, monétaire, de la recherche scientifique, etc., programme permettant de passer à la phase définitive du marché commun dans les délais prévus;

3. le renforcement et la démocratisation des Communautés, dont la valeur pour l'Europe a été spectaculairement démontrés, conformément au traité et sur la base des propositions déjà présentées par la Commission,
 - application intégrale des dispositions des traités relatives au fonctionnement et aux compétences des institutions communautaires;
 - renforcement des pouvoirs du Parlement européen en matière budgétaire, conformément à la résolution du 7 octobre 1969;
 - élection au suffrage direct des membres du Parlement européen, dans un proche avenir;
4. outre l'achèvement et le renforcement, l'élargissement des Communautés par l'admission des pays européens désireux d'y adhérer sur la base des traités de Rome dans leur intégralité et des réalisations accomplies jusqu'ici, et une décision immédiate sur l'ouverture des négociations officielles avec les pays qui en ont fait la demande; il appartient à la Commission européenne de conduire les négociations.

Tant que l'Europe n'aura pas trouvé clairement la voie de l'union politique et que les Etats-Unis d'Europe ne seront pas constitués, les peuples européens n'auront pas voix au chapitre dans les questions internationales. C'est pourquoi il est urgent que la prochaine conférence de La Haye jette les bases conduisant à l'unité économique et politique.

Communiqué de presse de l'U.E.D.C. du 28 novembre 1969.

V. INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

Aide-Mémoire de la Commission des Communautés européennes destiné à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

La Commission se félicite de la réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Celle-ci tient au moment où la période de transition de la Communauté touche à sa fin : ou son élargissement entre de nouveau dans une phase active : ou des difficultés récentes; de nature agricole et monétaire, ont vivement impressionné l'opinion à l'extérieur de la Communauté.

Il est dès lors essentiel que la Conférence soit couronnée de succès et que, dans la perspective des décisions à prendre par les institutions communautaires, elle donne un nouvel élan politique à la construction européenne.

1. A un moment où des inquiétudes se font jour sur l'état présent de la Communauté, la Commission estime qu'il faut rappeler qu'en dépit de nombreuses difficultés, des résultats considérables ont été atteints au cours des dernières années : la mise en place de l'union douanière, l'élaboration de la politique agricole commune, la forte expansion économique, l'accroissement du niveau de vie, la politique d'aide active aux Etats associés, la cohésion et l'autorité croissante de la Communauté sur le plan international.
2. Afin que les résultats acquis à ce jour, notamment dans le cadre de l'union douanière et du marché commun agricole, ne soient point ultérieurement compromis, il est essentiel que les Chefs d'Etat et de Gouvernement affirment leur volonté de poursuivre la construction d'une véritable Communauté, c'est-à-dire de compléter l'union douanière par la mise en place d'une union économique et monétaire au cours des prochaines années.

A cette fin, le Conseil et la Commission devraient être invités à fixer rapidement les étapes conduisant à la réalisation de cet objectif et à définir en particulier les actions nécessaires pour les cinq prochaines années, notamment dans le domaine des politiques économiques et monétaires communes, dans le domaine du développement industriel et technologique de la Communauté, et dans celui d'une action sur le plan social et régional destinée plus particulièrement à faire face aux mutations qui s'y produisent.

3. L'élargissement de la Communauté représente un élément indispensable dans la construction européenne : aussi la Commission estime-t-elle que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement devrait constater la volonté unanime d'élargir la Communauté.

La Commission espère que les avis qu'elle a adressés au Conseil en 1967 et en 1969 pourront servir utilement de base de départ pour les négociations à entreprendre.

4. Ainsi qu'elle l'a exprimé récemment dans son avis du 1er octobre 1969, la Commission pense que le renforcement de la Communauté et l'élargissement de la Communauté doivent être poursuivis parallèlement. Le renforcement comprend, outre les décisions de fin d'année, les mesures nécessaires pour progresser vers l'union économique et monétaire et le renforcement institutionnel de la Communauté.
5. Le renforcement des institutions de la Communauté est devenu indispensable. Au fur à mesure que la Communauté se développe, elle a besoin d'institutions plus fortes pour assurer son gouvernement interne. Elle en a besoin tout autant pour lui permettre d'assumer les risques d'alourdissement que comporte son élargissement. Dès lors, il est essentiel, sans attendre les renforcements institutionnels qui pourront être envisagés lors de la fusion des Communautés, de rétablir les institutions dans leur fonctionnement normal prévu par les traités. Il convient aussi d'accroître le caractère démocratique de la Communauté en envisageant sans plus tarder l'élection du Parlement européen au suffrage universel afin d'intéresser les peuples européens aux destinées de la Communauté.
6. Enfin, la Commission souhaite que la Conférence souligne le caractère essentiellement politique de l'oeuvre entreprise et qu'elle marque, en conséquence, sa volonté de faire progresser l'Europe dans la direction de l'union politique.
7. Des décisions importantes pour la vie courante des Communautés sont nécessaires dans l'immédiat. L'adoption des orientations générales que la Commission a exposées ci-dessus y contribuerait fortement. Dès lors, la Conférence devrait marquer la volonté politique des Etats membres que les institutions prennent ces décisions d'ici la fin de l'année et adoptent notamment les procédures de coordination des politiques économiques et les mécanismes de coopération monétaire, le programme pluriannuel d'Euratom, le règlement du financement de la politique agricole commune pour la période définitive et les dispositions sur la création des ressources propres de la Communauté et l'augmentation des pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

Elle devrait également exprimer la volonté politique des Etats membres que soit arrêté en même temps le moment de la réouverture des négociations relatives à l'élargissement de la Communauté.

La Commission désire attirer de façon pressante l'attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur ce qui précède. Elle est convaincue que si la Conférence peut aboutir à cet ensemble d'orientations, elle aura fait progresser de façon décisive la construction du continent européen. Ses délibérations auront ainsi un profond retentissement en Europe et dans le monde.

Bruxelles, le 19 novembre 1969

DEUXIEME PARTIE

Déclarations gouvernementales à La Haye

DECLARATION GOUVERNEMENTALE A LA HAYE

Allemagne

Le discours du Chancelier fédéral à la Conférence

Le discours étonnamment décidé et franc que le Chancelier fédéral Brandt a prononcé à La Haye a particulièrement marqué la Conférence au sommet des six Etats de la C.E.E. Dans ce discours, M. Brandt a proposé d'ouvrir les pourparlers avec les pays candidats, au printemps 1970. Le Chancelier fédéral s'est toutefois déclaré d'accord avec le Président de la République française, M. Pompidou, qui avait pris la parole avant lui, sur le fait que la consolidation de la Communauté ne devait pas être entravée par les pourparlers d'adhésion. A son avis il faut d'abord adopter les principes directeurs de cette consolidation de la Communauté afin de pouvoir les soumettre ensuite aux candidats à l'adhésion. Une fois arrêtées sous la forme juridique de décisions, ces lignes directrices devront être acceptées par les candidats à l'adhésion.

Le Chancelier fédéral Brandt a insisté dans son discours sur la nécessité de progrès dans la question du financement agricole. Après avoir prononcé, abrégé de moitié il est vrai en raison de la brièveté des déclarations du Président de la République française, M. Pompidou, le texte publié et approuvé de son discours, M. Brandt a déclaré: lorsqu'aujourd'hui la France répond à notre ferme volonté d'achever et de consolider la Communauté avec la confiance dont celle-ci a besoin pour son élargissement, nous ne pouvons que nous en réjouir et approuver cette attitude". M. Brandt a proposé de mener parallèlement l'approfondissement de la Communauté et les pourparlers d'adhésion de sorte qu'aucun des deux processus ne retarde l'autre mais qu'ils se soutiennent autant que faire se peut". Je propose donc de faire connaître aux pays candidats que nous estimons possible d'ouvrir les pourparlers au printemps 1970". Tout nouveau retard à l'ouverture des pourparlers d'adhésion ne ferait, l'expérience l'a montré, que paralyser la Communauté.

Mais il faut également engager le dialogue avec les pays dont l'adhésion ne peut entrer en ligne de compte. A ce propos, M. Brandt a proposé que les Six "entament un dialogue avec les différents candidats à l'adhésion et avec ceux qui sont intéressés à une autre forme de collaboration" et cela le plus tôt possible après l'ouverture des pourparlers d'adhésion.

La proposition concrète du Chancelier d'intensifier la collaboration dans le domaine de la politique étrangère de sorte que cette collaboration soit plus que l'échange de vues habituel au sein de la C.E.E. n'a pas laissé de surprendre. Suivant cette proposition, les ministres des Affaires étrangères devront être chargés d'élaborer un projet pour le développement progressif de la coopération politique entre les Etats membres de la Communauté et cela dans l'hypothèse de son élargissement. Pour l'instant, a déclaré le Chancelier fédéral, il s'agit de synchroniser les positions en vue d'une conférence paneuro-

péenne. M. Brandt a dit son espoir de voir, au cours des prochains jours, le Conseil de l'OTAN contribuer dans une mesure importante à faire oeuvre constructive dans ce domaine.

Dans le texte préparatoire au discours de M. Brandt, il est dit que le gouvernement fédéral est désireux de s'engager d'une façon objective et réaliste dans la voie de l'union économique et monétaire, pas par pas. Le Chancelier fédéral a proposé dans le texte un plan en deux étapes. La première étape serait consacrée à la coordination efficace des politiques économiques à court terme et à la fixation des objectifs quantitatifs de politique économique à moyen terme. Au cours de la deuxième phase, l'union économique et monétaire pourrait être réalisée. A ce propos M. Brandt a proposé de constituer un fonds monétaire européen de réserve auquel devrait être transférée une certaine partie des réserves monétaires. Le but en serait, pour reprendre les termes du discours, une Communauté de stabilité ouverte au monde entier. Ce plan par étapes pourrait être adopté au courant de l'année prochaine.

Les déclarations de Brandt sur le maintien de la Communauté atomique européenne sont toutes aussi fermes; il y a lieu de garantir l'existence des différents centres de recherche et d'étendre leur activité aux domaines non nucléaires.

Selon l'opinion allemande il y a lieu en outre de donner des règles de fonctionnement plus rigoureuses au Conseil de ministres, d'élargir les pouvoirs du Parlement européen et de restructurer objectivement les tâches exécutives de la Commission.

Etant donné le mutisme observé par le Président de la République française à propos du financement agricole, le Chancelier fédéral a renoncé à prononcer la partie correspondante de son manuscrit. Il y était dit que le gouvernement fédéral ne serait en mesure d'accepter le règlement financier dans sa phase finale que s'il avait la certitude que les discussions sur le problème des excédents seraient engagées sans délai et menées énergiquement. "Ce faisant, la double fonction des prix ne doit pas être considérée comme tabou. Nous avons besoin d'une concrétisation en temps opportun qui nous permette d'évaluer en temps utile les obligations auxquelles nous sommes appelés à faire face. Alors la voie sera libre pour une réglementation du financement agricole définitif. Nous devons choisir maintenant entre un pas courageux en avant et une crise dangereuse. Les peuples d'Europe attendent que les hommes d'Etat associent à la logique de l'histoire la volonté de réussir".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 9 décembre 1969).

Belgique

Les propositions en matière de politique monétaire européenne

M. Eyskens, Premier ministre belge, a présenté à la conférence au sommet de La Haye un "plan de solidarité monétaire européenne en trois étapes" s'étalant de 1971 à 1977.

La première étape va de 1971 à 1973 et concerne cinq points dont trois (A, C et D) sont repris du plan Barre. Les voici:

- "A) Coordination des politiques économiques à moyen et à court terme, sur la base de décisions du Conseil (prises éventuellement à la majorité qualifiée). Adoption pour ce faire de règles uniformes de présentation des budgets nationaux (modèle Benelux) et de délégations de pouvoirs aux gouvernements en matière de mesures fiscales et budgétaires conjoncturelles (loi allemande de 1967).
- B) Adoption de la règle déjà admise dans le Benelux de n'admettre une variation de la parité monétaire officielle vis-à-vis des pays de la Communauté que de commun accord (ou sur la base d'une décision du Conseil à la majorité qualifiée). Réduction à 0,50% de la marge de fluctuation de 0,75% des monnaies autour de leur parité exprimée dans la devise d'un pays partenaire.
- C) Concours mutuel par la mise en place d'un système de crédit automatique à court terme au bénéfice des pays qui, en appliquant les points A et B ci-dessus, encourent un déséquilibre de balance de paiements.
- D) Relais de ces crédits à court terme, en cas de nécessité, par un concours mutuel à moyen terme défini par le Conseil des Ministres à la majorité qualifiée et comportant un plan d'assainissement des déséquilibres constatés.
- F) Adoption dans les organisations monétaires internationales d'une attitude commune de la C.E.E., définie par le Conseil à la majorité qualifiée".

La deuxième étape va de 1973 à 1975 et comprend quatre points ainsi libellés:

- "A) Constatation et maintien d'une convergence fondamentale des politiques économiques à moyen et à court terme des pays membres de la Communauté. Contrôle étroit de cette convergence par les institutions communautaires.
- B) Suppression de la marge de fluctuation de 0,50% des monnaies autour de leur parité exprimée dans la devise d'un pays partenaire. Il en résulte une parité absolue au comptant et des cotations uniformisées vis-à-vis du dollar.

- C) Revision des crédits automatiques à court terme à la lumière de l'expérience de la première étape.
- D) Définition d'une même valeur monétaire commune dans chacun des espaces monétaires de la Communauté, de manière à pouvoir exprimer les valeurs monétaires à la fois en termes nationaux et en termes communautaires; par exemple, toutes les expressions en francs belges pourraient librement se traduire en unités de compte européennes. Il en serait de même pour les autres monnaies".

La troisième étape ira de 1975 à 1977 et doit aboutir à l'union monétaire européenne. Elle comprend deux points:

- "A) Adoption d'une politique européenne pour les objectifs économiques à moyen et à court terme. Cette politique serait définie sous l'autorité du Conseil à la majorité qualifiée. Elle serait appliquée sans exception dans tous les pays membres.
- B) Création d'un système bancaire communautaire analogue à un système fédéral de réserve, groupant les banques centrales des pays membres. Ce système fédéral aurait compétence pour les crédits aux pouvoirs publics, la politique de crédit (taux et organisation) et la politique de change de la Communauté. Il fonctionnerait sous le contrôle du Conseil des Ministres à la majorité qualifiée. Plus aucune modification de parité ne serait possible entre pays membres et il n'y aurait donc plus de risques de change dans la Communauté pour les transactions internes".

(La Libre Belgique, 5 décembre 1969).

France

Le plan du Président M. Pompidou pour le renforcement de la Communauté

Le président de la République a présenté une série de suggestions précises dans les domaines de l'économie, de la monnaie, du développement, des questions sociales et de la coopération politique.

Coopération économique

En cette matière M. Pompidou a déclaré: "Nous devons tout faire pour coordonner nos politiques économiques, et nous devons organiser des réunions systématiques et régulières, par exemple deux fois par an, de nos ministres des Finances et des Affaires économiques pour discuter de l'expansion de nos économies et de l'harmonisation de nos croissances".

Des progrès, a poursuivi en substance le chef de l'Etat, ont certes été réalisés dans le domaine des brevets, des ententes, de l'attitude à adopter à l'égard des investissements étrangers, de l'harmonisation fiscale, "ces discussions d'experts ne suffisent pas, a dit M. Pompidou. Il faudrait faire un bilan, que la

Commission européenne pourrait faire, et ensuite par un arbitrage politique aboutir à des décisions rapides".

Coopération monétaire

Le plan Barre nous convient, déclara M. Pompidou, mais "Il faut aller au-delà. Il faut d'abord créer un fonds de soutien à court terme et envisager la possibilité d'un soutien à moyen terme. On peut envisager aussi d'utiliser en commun et par des procédures à définir les droits de tirage spéciaux qui viennent d'être créés.

Il faut qu'au Fonds monétaire international nous tâchions d'avoir en toutes circonstances une attitude commune, non seulement que nous nous consultations, avant les réunions du Fonds, mais que nous ayons un porte-parole unique. Si on arrive ainsi à une politique monétaire, l'Europe des "Six" et à plus forte raison l'Europe élargie pèsera de tout son poids dans les discussions internationales".

Coopération technologique

"Le problème de l'Euratom, a dit M. Pompidou, est très difficile puisque nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord même sur des budgets modestes. Mais il y a un espoir à la suite des dernières propositions du gouvernement allemand. Sur cette base, on peut faire des progrès sur les problèmes immédiats".

Mais il y a aussi, au-delà des problèmes immédiats, des projets essentiels, sur lesquels il faut également progresser: "L'usine de séparation isotopique, le programme de réacteurs surrégénérateurs, la coopération sur le réacteur à eau légère et en dehors de l'atome, dans le domaine de l'information, la construction d'un grand ordinateur européen".

Aide aux pays en voie de développement

"Que penseraient nos partenaires, a dit le chef de l'Etat, d'un système de garanties des investissements privés dans la totalité des pays sous-développés, garanties dont les Européens seraient solidaires ? Il y a eu à ce sujet certaines procédures allemandes ou néerlandaises, et également un projet de la Banque mondiale. Il faut montrer que l'Europe a une vocation d'ouverture vers les pays en voie de développement. Cette action de la Communauté aura encore plus de valeur si la communauté s'élargit. Il faut en plus offrir aux pays en voie de développement un moyen de participer à ce système de garanties collectives, ce qui montrerait qu'eux aussi sont capables de prendre leurs responsabilités pour attirer les investissements chez eux".

La politique sociale commune

En matière sociale, M. Pompidou a dit: "Il faut, mieux que par le passé concerner notre politique sociale et il faut mieux utiliser le fonds social européen prévu par le traité de Rome".

Le président de la République a alors remarqué que les idées exprimées à ce sujet par la commission de Bruxelles constituaient une excellente base de départ.

La coopération politique

"Toutes les actions européennes que nous entreprenons servent à notre développement mais aussi à la position politique de l'Europe dans le monde, car nous devons éviter de nous couper de l'extérieur, c'est-à-dire des Etats-Unis, des pays européens qui ne sont pas candidats à l'adhésion et également des pays de l'Est européen. Nous devons absolument créer un climat politique. L'Europe doit servir à créer la détente, et pour montrer notre unité nous devons faire des gestes particuliers, par exemple parfaire la libre circulation des personnes en abolissant tous les contrôles aux frontières.

Les ministres des Affaires étrangères, a poursuivi le chef de l'Etat, doivent se réunir pour discuter des problèmes de politique étrangère, des rapports de l'Europe avec le reste du monde, notamment les Etats-Unis et les pays de l'Est, pour essayer d'harmoniser nos politiques respectives, il est indispensable de montrer notre unité et notre bonne volonté d'entente vis-à-vis de l'extérieur".

(Combat, 2 décembre 1969; Le Monde, 3 décembre 1969).

Italie

Prise de position du Président du Conseil italien, M. Rumor

Dans le discours qu'il a prononcé à la conférence au sommet, le Président du Conseil italien, M. Rumor, a notamment déclaré: "Nous considérons le schéma proposé par les Français comme un instrument utile pour définir un ensemble de problèmes dont la solution devra assurer la relance et la réalisation de l'idée européenne; mais nous estimons que les trois éléments du triptyque doivent être considérés, dans le respect des termes du traité, non pas isolément mais dans leur unité politique. Il nous semble, en effet, que les solutions que nous donnerons aux problèmes de l'achèvement ne peuvent, si l'on se place d'un point de vue réaliste, faire abstraction des solutions que nous donnerons aux problèmes de l'approfondissement et de l'élargissement. C'est une harmonie constructive que nous devons rechercher et trouver. C'est certes une tâche difficile, mais suggestive".

Après avoir mis en relief les plus importants problèmes posés par l'approfondissement, M. Rumor a montré la nécessité, suivant le vœu de l'Italie,

de procéder, dans les délais prévus par les traités et par les dispositions communautaires, aux aménagements indispensables afin de poursuivre la construction interne de la Communauté, par l'intermédiaire de négociations équitables tenant compte des exigences des parties, notamment afin de rendre objective, et par conséquent aussi stable que possible, l'organisation ainsi réalisée. "Nous devons définir les lignes directrices selon lesquelles doit se poursuivre le processus d'intégration dans lequel nous entendons engager nos pays et les autres Etats européens désireux de faire partie de la Communauté; nous devons affronter concrètement, selon des méthodes et des délais qui découlent d'une perspective incertaine, les thèmes de l'élargissement de la Communauté. A notre avis, on ne peut pas aujourd'hui se borner à empêcher qu'un ralentissement se produise dans le fonctionnement du système communautaire. Il faut faire davantage: il convient d'aboutir à une intégration économique et sociale réelle.

A ce propos, nous sommes disposés à apporter notre contribution en faveur de l'adoption d'un règlement financier définitif pour la politique agricole commune, règlement qui soit basé sur une répartition équitable des charges grevant les économies des pays membres et conjointement sur la réglementation des secteurs agricoles qui, comme le vin et le tabac, ne disposent pas encore d'une organisation de marché et sur la réforme du Fonds social. Le programme pluriannuel de l'Euratom devra garantir l'avenir de la collaboration européenne dans le domaine nucléaire et la sauvegarde du Centre commun".

En ce qui concerne le problème de l'élargissement, M. Rumor a déclaré: "Exprimer résolument notre volonté de donner rapidement et définitivement suite aux initiatives que réclame l'élargissement de la Communauté aux pays candidats à l'adhésion, nous semble une exigence fondamentale et inéluctable. Il est évident que les Six doivent concerter entre eux les procédures, les conditions et les critères, en s'inspirant de l'esprit et de la lettre du Traité. Mais il est essentiel de faire découler cette exigence de l'incertitude des temps et des modalités, exigence qui est également largement ressentie par notre opinion publique, qui exerce une vive pression".

"A notre avis - a continué l'orateur - la fin du mois de mars offre une marge de temps raisonnable pour définir à Six les dispositions nécessaires pour entamer, sans retard, des négociations sérieuses et positives. Mais c'est un objectif politique que nous devons poursuivre".

Après avoir souligné que, dans chacun des six pays, des voix de plus en plus autorisées et nombreuses demandent que la Communauté, avec toutes les ressources dont elle dispose et pourra disposer, soit soumise au contrôle d'un Parlement élu par le peuple. M. Rumor a ajouté que le fait de ne pas doter la Communauté d'institutions politiques signifierait que l'on veut ignorer les exigences des peuples et de ceux qui, hors de nos frontières, regardent vers l'Europe.

M. Rumor s'est ensuite intéressé aux rapports entre l'Est et l'Ouest, et a conclu cette partie de son discours en faisant remarquer qu'en vue d'une dé-

tente réelle et d'une paix stable et durable, il est nécessaire que l'Europe occidentale puisse, dans l'unité, faire valoir ses conceptions sur un problème qui pour elle est essentiel.

(Il Popolo, 2 décembre 1969).

Luxembourg

La politique monétaire et l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen, principaux thèmes d'une déclaration de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement

Lors de la séance du mardi 2 décembre 1969 de la conférence européenne à La Haye, le président du gouvernement luxembourgeois a présenté une série de propositions relatives à la politique monétaire et économique et aux pouvoirs du Parlement européen.

A propos de l'intégration monétaire, et dans l'optique d'une politique conjoncturelle coordonnée, M. Pierre Werner a souligné la nécessité "d'une certaine discipline monétaire à caractère communautaire". Développant son argumentation le Président du gouvernement luxembourgeois a déclaré: "Les récentes expériences monétaires qui ont jeté le désarroi dans la politique agricole prouvent que la politique économique et monétaire est un tout indivisible. C'est pourquoi ma délégation préconise l'établissement d'un programme faisant mieux ressortir notre volonté de progresser dans ce domaine à résonnance et politique et économique ...

"Il n'appartient pas à une réunion comme la nôtre de définir le développement technique de ce programme d'union monétaire à terme. Il existe diverses propositions d'approche plus ou moins audacieuses.

Mais si l'on met au terme de l'évolution la monnaie de réserve européenne, on ne peut manquer de passer par les étapes intermédiaires suivantes:

- renforcement des mécanismes de consultation réciproques et définitives des opérations sujettes à consultation préalable;
- organisation d'un système de tirages réciproques plus élaboré à partir de la proposition Barre;
- maintien des parités quasi fixes par des mécanismes d'intervention appropriés;
- changements de parités soumis à des procédures d'approbation communautaires;
- consécration de l'unité de compte inscrite dans le traité comme dénominateur commun des transactions entre les "Six";

- mise sur pied d'un fonds de coopération monétaire européen destiné à gérer les opérations de concours mutuel, et les crédits monétaires consentis par la Communauté à des pays tiers. Gestion en commun des droits de tirage spéciaux sur le Fonds monétaire international à propos desquels notre Communauté peut dégager une attitude commune;
- fusion des quotas au Fonds monétaire international".

Monsieur Pierre Werner a également mis l'accent sur l'augmentation des pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne, pouvoirs qui sont étroitement liés à l'élection de ses membres au suffrage universel direct. "Ainsi pourrait-on prévoir, quant à l'élection au suffrage direct de l'Assemblée parlementaire européenne, une période de transition pendant laquelle une partie de ses membres serait élue au suffrage universel direct, tandis que les autres membres continueraient à être désignés par les Parlements nationaux.

Pendant cette même période, les compétences de l'Assemblée parlementaire européenne seraient progressivement augmentées. Ceci en trois étapes.

Dans un premier stade, l'Assemblée recevrait un pouvoir de décision sur son propre budget.

La deuxième étape consisterait à confier à l'Assemblée le pouvoir de décision sur la taxe communautaire. Enfin les compétences seraient augmentées en accroissant l'importance et la nature des pouvoirs de consultation qui lui sont confiés par les traités. Dans cet esprit, le Conseil consulterait une deuxième fois l'Assemblée s'il entend s'écarter substantiellement de son premier avis".

(Le Républicain lorrain, 4 décembre 1969).

Rapport du gouvernement néerlandais aux Etats généraux sur ses interventions à la Conférence et sur le déroulement de celle-ci

Sur les instances de la Seconde Chambre, le gouvernement a présenté un rapport sur la Conférence au sommet. En ce qui concerne les quatre premiers paragraphes du communiqué, le gouvernement déclare que si cela n'avait dépendu que des Pays-Bas, ils auraient certainement été formulés de manière plus concrète. Les propositions avancées, notamment dans le domaine de la politique économique et monétaire, indiquent cependant que les Etats membres sont prêts à poursuivre vigoureusement l'intégration dans plusieurs secteurs.

a) L'achèvement

Parmi les questions, qui, aux termes du traité instituant la C.E.E., doivent être réglées avant la fin de la période de transition, seule celle du nouveau règlement financier a été examinée. Pour sa part, le gouvernement néerlandais s'est déclaré disposé à arrêter le plus rapidement possible le règlement

pour la période définitive, tout en insistant cependant sur le fait qu'il devra satisfaire à certaines conditions générales, telles une répartition équitable des charges et une forme de constitution de ressources propres qui puisse être adaptée aux dépenses nécessaires. De plus, le financement n'est, pour une large part, que le reflet de la politique agricole appliquée qui doit, elle-même, être équilibrée et saine. Du côté néerlandais, on a beaucoup insisté sur la nécessité absolue d'assortir la création de ressources propres d'un renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

Toutes les délégations se sont montrées disposées à passer, au cours de l'année prochaine, à la période définitive prévue par le traité instituant la C.E.E. Elles se sont également déclarées prêtes à arrêter le règlement financier avant cette date, sans se dissimuler cependant les difficultés que soulèvera la réalisation de cette opération dans un délai aussi court.

Le souhait exprimé par les Néerlandais et les Italiens de faire expressément état dans le communiqué du principe de la répartition équitable des charges, a été pris en considération "en tenant compte de tous les intérêts en cause" dit, en effet, le communiqué. Cette formule est cependant suffisamment faible pour que les Néerlandais continuent à militer en faveur de ce principe lors des discussions de Bruxelles.

La nécessité de parvenir le plus rapidement possible à une meilleure maîtrise du marché agricole et à une limitation des charges financières provoquées par la politique agricole a été ressentie par tous, et mention en a été faite dans le communiqué. C'est une grande satisfaction de constater que, pour la première fois dans l'histoire de la C.E.E., la France s'est déclarée prête à coopérer au renforcement des pouvoirs du Parlement européen en matière budgétaire. Certes, il faudra encore de nombreux efforts pour transformer cet accord en pouvoirs concrets, et l'on a, d'autre part, que trop conscience du fait que, dans d'autres domaines que celui du budget, des pouvoirs doivent être accordés au fur et à mesure du développement des Communautés, mais le premier pas est fait, et la position du Parlement ne peut que s'en trouver renforcée.

Les résultats sont, en revanche, bien moins satisfaisants en ce qui concerne l'élection au suffrage universel direct du Parlement. En dépit d'efforts déployés de nombreux côtés, le communiqué ne contient qu'une vague indication selon laquelle ce problème continuera à être examiné par le Conseil.

b) L'approfondissement

Les Français ont commencé par utiliser ce terme pour parler du développement ultérieur et de l'extension des activités des Communautés. D'une façon générale, on parle cependant plutôt de "renforcement", terme qui englobe aussi le renforcement de la structure institutionnelle des Communautés.

Référence y a d'ailleurs déjà été faite au paragraphe a) à propos de la position du Parlement. Les Pays-Bas ont en outre plaidé pour la reconnaissance et le renforcement de la position indépendante des institutions européennes et pour l'exploitation intégrale de toutes les possibilités institutionnelles qu'offrent les traités en vue d'assurer le bon fonctionnement des Communautés. Il n'a toutefois pas paru possible de faire état de cet abandon indirect de ce qu'il est convenu d'appeler l'accord de Luxembourg, dans le communiqué. Il ne faudrait cependant pas en conclure que le manque d'accord constaté à Luxembourg persistera éternellement. La pratique nous apprendra ce qu'il en sera.

En ce qui concerne le développement ultérieur et l'élargissement du champ d'action des Communautés, le chef de la délégation néerlandaise a déjà déclaré dans son introduction que les Pays-Bas sont prêts à étendre le processus d'intégration à d'autres domaines et à pousser très loin l'intégration économique dans un cadre européen élargi, et qu'il considèrerait ces objectifs comme une étape décisive vers l'union politique.

Plusieurs chefs de délégations ont présenté des idées et des propositions encourageantes dans ce domaine. On peut notamment retenir et souligner que tous se sont montrés disposés à pousser bien plus loin la coopération en matière de politique économique et monétaire afin de réaliser l'objectif de l'union économique prévue par le traité instituant la C.E.E. et de parvenir, en temps opportun, à une union monétaire. Il est manifeste que l'union monétaire nécessite une harmonisation tellement poussée des politiques sociales et économiques que l'union politique ne sera plus loin le jour où on atteindra ce résultat.

La Conférence n'a abordé qu'en termes très généraux le problème de la coopération technologique. On peut déduire du fait que, dans le communiqué, les chefs d'Etat ou de gouvernement "ont réaffirmé leur volonté" de promouvoir les activités de la Communauté dans ce domaine, que la procédure de mise en oeuvre du rapport Agrain sera poursuivie, d'une manière accélérée, peut-on souhaiter.

Le passage du communiqué relatif à Euratom aurait en fait dû se trouver sous la rubrique "achèvement", étant donné qu'il s'agit en l'espèce d'un domaine dans lequel le Conseil faut depuis longtemps à son devoir d'application d'un traité européen. Aussi le président a-t-il insisté pour que tout soit mis en oeuvre en vue d'élaborer un programme garantissant la survie de cette Communauté. Certaines déclarations du président de la République française permettent d'espérer que la France est prête à coopérer à un programme de cette nature. L'idée d'une "gestion industrielle moderne", dont il est question dans le communiqué, est d'origine allemande, et devrait être développée. Les passages du communiqué relatifs à l'unité européenne et à la réforme du Fonds social sont trop laconiques.

c) L'élargissement

Dès les premières discussions sur cette Conférence, il était clair que son succès dépendrait dans une large mesure de la question de savoir si une décision concrète pourrait être mise sur l'ouverture de négociations avec les candidats à l'adhésion. Au début de la Conférence, la France ne paraissait pas en état de faire plus qu'une déclaration générale d'intention - positive il est vrai - selon laquelle elle était disposée à ouvrir les négociations, en temps opportun formule que la plupart des autres délégations, et notamment la délégation néerlandaise, estimèrent très insuffisante. Compte tenu de cette position française initiale et des péripéties qui avaient précédé la Conférence, le résultat auquel on est finalement parvenu doit dès lors être tenu pour très important. Les six gouvernements ont non seulement déclaré, dans le communiqué, que les travaux préparatoires entre les Six pourront être menés dans les délais les plus utiles et les plus rapides et qu'ils seront accomplis dans l'esprit le plus positif; ils se sont en outre mis d'accord, en ce qui concerne la date, sur une formule qui a été rendue publique par le président:

"Toutes les délégations estiment que les différents problèmes dont il est fait état dans le communiqué et qui concernent les travaux préparatoires à l'adhésion devront être résolus avant le début des négociations avec le Royaume-Uni et les autres candidats, et être réglés au cours du premier semestre 1970, c'est-à-dire avant le 30 juin prochain. Les négociations avec les candidats à l'adhésion s'ouvriront aussitôt après".

Les discussions qu'auront les Six sur la définition du point de vue commun qu'ils adopteront au cours des négociations seront certainement encore difficiles. Outre la formule susmentionnée, la restriction selon laquelle les travaux préparatoires doivent être "indispensables" à l'élargissement d'une base de négociations communes, contribue à garantir qu'elles ne dureront pas plus longtemps qu'il n'est strictement nécessaire. A ce propos, il faut encore rappeler le passage du communiqué relatif au financement de la politique agricole, dans lequel il est dit que l'acceptation d'un règlement financier pour la période "définitive" n'exclut pas son adaptation en fonction notamment d'une communauté élargie. On peut admettre que tous les Etats membres sont convaincus de ce que l'entrée du Royaume-Uni et l'application par ce pays de la politique agricole commune, avec le financement qu'elle implique, ne doivent pas entraîner une charge insupportable pour la balance des paiements britanniques. S'il est établi que l'on ne peut toucher aux principes du règlement, la formule choisie offre cependant la possibilité de limiter, dans une certaine mesure, les charges à supporter.

La disposition selon laquelle, dès que les négociations avec les pays candidats se seront ouvertes, des discussions seront entamées avec les autres pays membres de l'A. E. L. E. qui le demanderont, peut éviter à ces derniers de connaître de sérieuses difficultés du fait de l'adhésion de leurs ex-partenaires.

d) Unification politique

Avant le 1er juillet 1970, c'est-à-dire lorsque, selon toute vraisemblance les négociations avec les pays candidats auront commencé, les ministres des Affaires étrangères des six pays formuleront des propositions visant à réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique. L'étude doit être faite "dans la perspective de l'élargissement", ce qui signifie pour les Pays-Bas que d'éventuelles décisions ne pourront en aucun cas être prises sans que les candidats à l'adhésion aient été consultés. Il ressort de déclarations émanant de plusieurs délégations ayant participé à la Conférence que l'"unification politique" implique avant tout une coopération dans le domaine de la politique étrangère. Il est cependant certain que les Pays-Bas s'efforceront d'étoffer le sens de ce terme, en se référant aux traités instituant les Communautés européennes.

(Rapport du gouvernement aux Etats généraux sur le déroulement et les résultats de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement qui s'est tenue à La Haye les 1er et 2 décembre, session 1969-1970, doc. 10448).

Communiqué final de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement
des 1er et 2 décembre 1969, à La Haye

1. Sur l'initiative du Gouvernement de la République française et sur l'invitation du Gouvernement des Pays-Bas, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ainsi que les Ministres des Affaires étrangères des Etats membres des Communautés européennes se sont réunis à La Haye les 1er et 2 décembre 1969. Le deuxième jour, la Commission des Communautés européennes a été invitée à participer aux travaux de la Conférence.

2. Alors que la phase définitive du Marché commun est sur le point de s'ouvrir, ils ont jugé qu'il était du devoir de ceux qui, dans chacun des Etats membres de leur Communauté, portent les plus hautes responsabilités politiques, de dresser le bilan de l'oeuvre accomplie, de manifester leur détermination de la poursuivre et de définir les grandes orientations de l'avenir.

3. Mesurant le chemin parcouru, et constatant que jamais peut-être des Etats indépendants n'ont poussé plus loin leur coopération, ils ont été unanimes à considérer qu'en raison même des progrès réalisés, la Communauté est aujourd'hui parvenue à un tournant de son histoire. Par-delà les données techniques ou juridiques des problèmes qu'elle pose, l'échéance de la fin de l'année revêt de ce fait une signification politique majeure. Entrer dans la phase définitive du Marché commun, ce n'est pas seulement, en effet, consacrer le caractère irréversible de l'oeuvre accomplie par les communautés, c'est aussi préparer les voies d'une Europe unie en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission.

4. Aussi, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement tiennent-ils à réaffirmer leur foi dans les finalités politiques qui donnent à la Communauté tout son sens et sa portée, leur détermination de mener jusqu'à son terme leur entreprise et leur confiance dans le succès final de leurs efforts. Ils ont, en effet, la commune conviction qu'une Europe regroupant des Etats qui, dans leurs diversités nationales, sont unis dans leurs intérêts essentiels, assuré de sa propre cohésion, fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement entre tous les peuples et d'abord entre ceux du continent européen tout entier, est indispensable à la sauvegarde d'un foyer exceptionnel de développement de progrès et de culture, à l'équilibre du monde et à la protection de la paix.

Les Communautés européennes demeurent le noyau original à partir duquel l'unité européenne s'est développée et a pris son essor. L'adhésion à ces Communautés d'autres Pays de notre Continent - conformément aux modalités prévues par les traités de Rome - contribuerait sans doute au développement des Communautés vers des dimensions toujours plus conformes à l'état actuel de l'économie et de la technologie. L'établissement de liens particuliers avec d'autres Etats européens qui ont exprimé le désir devrait y contribuer également. Un tel développement permettrait à l'Europe de rester fidèle à ses tra-

ditions d'ouverture sur le monde et d'augmenter ses efforts en faveur des pays en voie de développement.

5. En ce qui concerne l'achèvement des communautés, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements de passer de la période de transition au stade définitif de la Communauté européenne et d'arrêter en conséquence les règlements financiers agricoles à la fin de l'année 1969.

Ils conviennent de remplacer progressivement dans le cadre de ces règlements financiers, en tenant compte de tous les intérêts en cause, les contributions des Pays membres par des ressources propres dans le but d'arriver à terme au financement intégral des budgets des communautés conformément à la procédure prévue à l'article 201 du Traité instituant la C. E. E. et de renforcer les pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

Le problème du mode d'élections directes continuera à être examiné par le Conseil des Ministres.

6. Ils ont demandé aux Gouvernements de poursuivre sans tarder au sein du Conseil les efforts déjà entrepris pour assurer une meilleure maîtrise du marché, par une politique des productions agricoles permettant de limiter les charges budgétaires.

7. L'acceptation d'un règlement financier pour la période définitive n'exclut pas son adaptation à l'unanimité en fonction notamment d'une communauté élargie et à condition que les principes de ce règlement ne soient pas altérés.

8. Ils ont réaffirmé leur volonté de faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement de la Communauté et à son développement en une union économique. Ils sont d'avis que le processus d'intégration doit aboutir à une communauté de stabilité et de croissance. Dans ce but, ils sont convenus qu'au sein du Conseil, sur la base du Memorandum présenté par la Commission le 12 février 1969 et en étroite collaboration avec cette dernière, un plan par étapes sera élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire.

Le développement de la coopération monétaire devrait s'appuyer sur l'harmonisation des politiques économiques.

Ils sont convenus de faire examiner la possibilité d'instituer un Fonds de réserve européen auquel devrait aboutir une politique économique et monétaire commune.

9. Pour ce qui a trait à l'activité technologique de la Communauté, ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel dans les principaux secteurs de pointe, notamment par des

programmes communautaires, et de fournir les moyens financiers à cet effet.

10. Ils s'accordent en outre sur la nécessité de déployer de nouveaux efforts pour élaborer à bref délai pour la Communauté européenne de l'Energie atomique un programme de recherches conçu selon les exigences de la gestion industrielle moderne et permettant d'assurer l'utilisation la plus efficace du centre commun de recherches.

11. Ils ont réaffirmé leur intérêt pour la réalisation de l'université européenne.

12. Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement reconnaissent l'opportunité d'une réforme du Fonds Social, dans le cadre d'une concertation étroite des politiques sociales.

13. Ils ont réaffirmé leur accord sur le principe de l'élargissement de la Communauté, tel qu'il est prévu par l'article 237 du traité de Rome.

Pour autant que les Etats candidats acceptent les traités et leur finalité politique, les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des traités et les options prises dans le domaine du développement, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont marqué leur accord pour l'ouverture d'une négociation entre la Communauté d'une part et les Etats candidats d'autres part.

Ils ont convenu que les travaux préparatoires indispensables à l'établissement d'une base de négociations commune pourront être menés dans les délais les plus utiles et les plus rapides; ces préparatifs seront accomplis, du consentement commun, dans l'esprit le plus positif.

14. Dès que les négociations avec les pays candidats se seront ouvertes, des discussions seront entamées avec les autres pays membres de l'EFTA (AELE) qui le demanderont, sur leur position par rapport à la CEE.

15. Ils ont chargé les Ministres des Affaires étrangères d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement. Les Ministres feront des propositions à ce sujet avant la fin de juillet 1970.

16. Toutes les actions créatrices et de croissance européenne ici décidées seront assurées d'un plus grand avenir si la jeunesse y est étroitement associée; cette préoccupation a été retenue par les Gouvernements et les Communautés y pourvoieront.